

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p 3

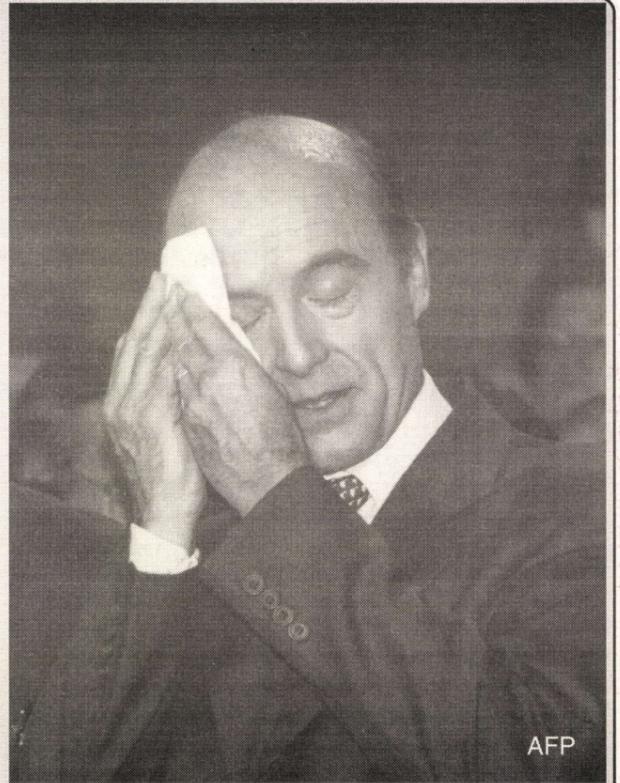
Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1427 - 10 novembre 1995 - prix : 9 F

JUPPÉ 2

LES MINISTRES CHANGENT (UN PEU)



**MAIS PAS LES ATTAQUES
CONTRE LES SALAIRES,
LA SÉCU, LES RETRAITES...**

ISRAËL : L'ASSASSINAT DE RABIN



3 - L'éditorial
d'Arlette Laguiller

Leur société

- 5 - Procès du meurtrier de Bousquet
- Des coups pour Dassault
- 6 - Chirac, Juppé, et les juges logés à la même enseigne
- Policiers/dépanneurs : tous ripoux
- 10 - Patrons, syndicats : l'accord contre les travailleurs
- Impôt sur la fortune

Logement

- 4 - Prêt à 0% : aide à l'endettement ?
- Saint-Nazaire : 2 loyers de retard, 2 mois de prison avec sursis

Dans le monde

- 7 - Israël : Rabin, victime de l'un des siens
- Algérie : Zeroual à la recherche d'un plébiscite
- 8 - Russie : luttes autour d'un pouvoir affaibli
- 9 - Pologne : élections présidentielles
- La dégradation de la situation sociale

Dans les entreprises

- 11 - Modification des statuts de la CGT
- Misère et colère des universités
- 12 - LDF-Toulouse : la grève c'est contagieux
- Snecma-Corbeil : les nettoyeurs en grève
- Air France : droit de réponse ?
- 13 - Lever-Haubourdin : réduction du temps de travail et des salaires
- Sochata : taillables et corvéables
- Talbot-Poissy : toujours plus sur le dos des ouvriers
- 14 - Raffinerie Total-La Mèche : l'insécurité

Lire

- 15 - C'est la faute à Rousseau de Gaston Haustrate
- Jasmine de Bharati Mukherjee
- Une sélection de livres sur la guerre de 1914-1918

Droits des femmes

- 16 - Manifestation le 25 novembre à Paris

IL FAUT DÉFENDRE NOTRE DROIT À LA SANTÉ!

Une des conséquences du remaniement ministériel est de remettre entre les mains du CDS Jacques Barrot un grand ministère couvrant le « Travail » (le chômage serait plus juste) et les Affaires sociales. Si la lutte contre le chômage a été reporté à dans deux ans, la remise en cause de la Sécurité sociale est inscrite à l'ordre du jour dans une semaine. Elle doit faire l'objet d'une discussion au Parlement et au Sénat la semaine prochaine. En principe, le gouvernement devrait faire connaître rapidement ses intentions sur ce qu'il appelle pudiquement la « réforme » de la Sécurité sociale.

La nomination de Barrot à la tête d'un « grand ministère » a été saluée par certains représentants syndicaux, à FO et à la CFDT notamment. Mais qu'y a-t-il de bon à attendre d'un Jacques Barrot ? D'autant, qu'il a déjà été ministre de la Santé et de la Sécurité sociale entre 1979 et 1981, à une époque où les remises en cause de la protection sociale étaient déjà à l'ordre du jour.

En recevant les syndicats, les députés leur ont donné l'occasion de faire entendre un discours différent de celui qui est de mise aujourd'hui et qui consiste à grossir le trou de la Sécurité sociale afin de justifier de nouvelles ponctions dans le porte-monnaie des travailleurs.

Les chiffres cités par les syndicalistes ne sont pas inconnus, mais ils sont parlants. Cumulé sur quatre



Feuille de maladie, nouveau racket en perspective

ans, de 1992 à 1995, le déficit représente, nous dit-on du côté des experts du gouvernement, 230 milliards de francs. Blondel de Force Ouvrière a contesté le déficit de la branche maladie du régime général, chiffré à 36,6 milliards de francs, en rappelant l'existence de 50 milliards de charges supportées par la caisse nationale d'assurance maladie (prise en charge des adultes handicapés, des étudiants, des détenus...) qui relèverait plutôt de la solidarité nationale, et donc de l'impôt.

Viannet de la CGT a indiqué que les exonérations de charges sociales accordées au patronat représentent, à elles seules, 150 milliards de francs (que l'État ne rembourse qu'en partie et en retard, et qui plus est aux frais de la Sécurité sociale). D'autre part, les cotisations non-recouvrées représentent pour le patronat une dette cumulée de 100 milliards de francs, dus à l'URSSAF.

Le représentant de la CGC, la confédération des cadres, qui s'est

dit partisan d'une cotisation sociale des entreprises destinée à résorber les déficits du passé de la Sécu, a rappelé que depuis quinze ans, les cotisations salariales se sont accrues de 66 % alors que celles des employeurs sont restées presque stables (+2,86 %). De même, les cotisations vieillesse des entreprises qui n'ont pas augmenté depuis... 1979.

Le gouvernement cherche 230 milliards de francs pour apurer le déficit et 20 milliards de francs par an pour financer la prestation autonome pour les personnes âgées dépendantes, une des promesses de Chirac. Comme il n'est pas question pour ce gouvernement de s'en prendre aux riches, il compte les trouver du côté des salariés et des retraités, c'est-à-dire des classes pauvres, et envisage une augmentation de la CSG, d'au moins 0,5 à 1 point en l'élargissant à tous les revenus qui ne la payent pas encore (certains retraités notamment). Il parle aussi

d'une franchise de 5 ou 10 F non remboursable sur les feuilles de soin (après le forfait hospitalier, le forfait sur les ordonnances !), et d'aligner progressivement la cotisation maladie des retraités (actuellement 1,4 %) sur celle des salariés (6,8 %), en la faisant passer à 2,2 %.

Que le gouvernement Juppé procède par ordonnance comme il l'avait annoncé avant le remaniement, ou pas, cela concerne les rapports avec sa majorité. Mais cela ne change rien en ce qui concerne le maintien des acquis pour les assurés.

Mais il n'est pas inéluctable que ce soit aux travailleurs, aux retraités, aux plus démunis de payer des déficits qui ont été creusés d'abord parce que l'État, au service des riches, s'est servi de l'argent de la Sécurité sociale pour faire des cadeaux au grand patronat. Les travailleurs, les retraités ont pour eux le nombre et la force et peuvent imposer que ceux qui ont creusé les déficits et empêchent les subventions, les grandes entreprises, payent leurs dettes. La journée d'action à laquelle appellent sept centrales syndicales (CGT, FO, CFDT, CGC, CFTC, FSU et UNSA), le 14 novembre, peut être une occasion pour les salariés de montrer, nombreux, leur mécontentement.

Jacques FONTENOY.

Soutenez Lutte Ouvrière !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : «Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière» et à envoyer à :

Lutte Ouvrière - BP 233 - 75865 Paris cedex 18

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) -
membre de l'Union Communiste Internationaliste

LUTTE OUVRIÈRE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Miterrand, ni celui des dirigeants de l'ex-Union Soviétique. Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine, car le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle. Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie. Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes, révolutionnaires et internationalistes.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 - est une S.A.R.L. au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 15 800 exemplaires. Composition : [8 Associés]. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3, rue du Parc - 93150 Le Blanc-Mesnil - 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 n°)
	1 an	6 mois	
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale ¹)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLEMENT D'ADRESSE :

Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de :

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,

- par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

JUPPÉ 2

LES MINISTRES CHANGENT (UN PEU) MAIS PAS LES ATTAQUES CONTRE LES SALAIRES, LA SÉCU, LES RETRAITES...

■ L'annonce-surprise de la démission de Juppé, suivie, quelques minutes plus tard, de l'annonce d'un nouveau gouvernement dirigé par ce même Juppé avait l'allure d'une farce. Et c'en est une. La plupart des ministres restent en place, aux mêmes fonctions, quatre sont promus et treize remerciés, dont huit femmes. Le coup de pub de Chirac-Juppé, clamant il y a moins de six mois qu'ils avaient constitué le gouvernement le plus féminin de toute l'histoire, n'a pas tenu bien longtemps. Ce n'était qu'une attitude symbolique. Mais aujourd'hui le symbole fonctionne à rebours, rappelant que, même dans ce domaine, on aurait tort de prendre les apparences pour la réalité. D'ailleurs le nouveau porte-parole du gouvernement a rappelé que l'on avait choisi de constituer un gouvernement « plus ramassé et plus compétent ». Pas très gentil pour les sortants. Mais après tout, c'est leur problème !

On a expliqué aussi que ce remaniement visait à répondre aux difficultés qui déchirent la majorité depuis l'élection présidentielle. Sans doute. Encore que si l'on a fait une petite place à des centristes et à des balladuriens, les commentateurs ont souligné qu'il n'y avait pas parmi les promus les têtes de file, les « poids lourds ». C'est que, peut-être, par delà une bouderie possible, ils ne souhaitent pas se trouver associés à la gestion d'une situation politique et sociale qui apparaît peu confortable. Mais cela aussi, c'est le problème des politiciens de la majorité, pas le nôtre, pas celui des travailleurs et de la population laborieuse.

Car depuis toujours, et en par-

ticulier depuis quinze ans, les travailleurs en ont vu défiler des ministres – en réalité, si l'on fait le compte, ce ballet ne met en œuvre que quelques dizaines de personnes, un coup à gauche, un coup à droite, et quelques uns des deux côtés à la fois. Mais il y a, dans ce va-et-vient, au moins quelque chose qui ne change pas, c'est l'orientation générale de la politique des gouvernements successifs. Une politique qui, mesure après mesure, a systématiquement visé depuis des années à s'attaquer aux garanties que les travailleurs, par leurs combats, avaient imposées dans le passé, et qui sont aujourd'hui de plus en plus mal en point.

Juppé n'a pas encore eu le temps de faire beaucoup de déclarations sur la politique qu'entend mener la seconde mouture de son gouvernement, mais l'on sait déjà que dans les prochains jours aura lieu, comme prévu, le débat sur la Sécurité sociale. On ignore s'il demandera un vote au Parlement, ou s'il procédera par ordonnances, comme il en avait manifesté l'intention. En revanche, on connaît en gros la teneur de son projet qui consiste à réduire le droit des travailleurs à se soigner dans des conditions normales. On en connaît même certains détails, comme la décision d'augmenter le forfait hospitalier à 70 F et la CSG. Plus généralement, on a été prévenu par Chirac en personne qu'il ne faudrait pas s'attendre à autre chose qu'à de la rigueur dans les deux années à venir. Belle surprise ! Cela fait quinze ans qu'on chante à la population laborieuse

ce même refrain tandis que, dans le même temps, on a arrosé les capitalistes, et on continue à le faire sous prétexte de favoriser une relance qu'on ne voit jamais venir.

Oui, cela fait des années qu'on raconte aux travailleurs les mêmes balivernes. Et c'en est une de plus que de prétendre, comme le font certains aujourd'hui, à droite ou à gauche, que Chirac tourne le dos aux promesses de sa campagne électorale. Sous le fouet des contraintes, disent ses partisans. Parce qu'il avait menti, disent ses adversaires. En fait Chirac n'avait rien promis de tangible durant cette campagne, sinon d'aider les patrons. Et cette promesse-là, la seule concrète qu'il ait faite, il l'a tenue. C'est justement pour la tenir jusqu'au bout qu'il va imposer plus d'austérité aux travailleurs et à la population laborieuse. En cela il est fidèle à ses engagements et à son camp.

Ceux qui nous ont menti, en revanche, ce sont ceux qui nous ont dit que ces élections pouvaient changer quelque chose, ou encore que Chirac, coincé dans ses contradictions, serait plus sensible à la pression populaire.

On ne sait pas qui peut encore se laisser abuser par ces gesticulations théâtrales sur le perron de l'Élysée ou celui de Matignon, et s'interroger sur leur efficacité dans une éventuelle remontée de Juppé et de Chirac dans les sondages.

Mais cela confirme une chose. C'est que ce n'est pas de ce côté-là que les travailleurs peuvent attendre des solutions à leurs difficultés, mais de leur action collective.



On ne peut pas dire que le ministère du Logement lésine pour faire de la publicité à son « prêt à taux zéro », destiné à relancer les achats de logements. Régulièrement, à la radio, dans les journaux, dans les magazines, des annonces répètent que devenir propriétaire, c'est possible, y compris si l'on a tout juste trois sous vaillant.

« Vous avez à deux 8 000 F mensuels et un ou deux enfants ? Nous vous aidons à réaliser votre rêve de toujours, celui de devenir propriétaire ! » explique en substance et chacun à sa façon banques et promoteurs, les unes et les autres lancés dans une concurrence complètement folle pour attirer le maximum de clients.

En fait de plan de relance, le gouvernement a fait ce qu'il pouvait pour aider promoteurs et banquiers à s'assurer des profits consi-

Prêt à 0% AIDE À L'ENDETTEMENT DES PLUS PAUVRES ?

dérables avec le logement. Car le problème n'est pas, pour ceux qui nous gouvernent, de satisfaire les besoins en logement des plus pauvres, des habitants populaires du pays, de la classe ouvrière. Non. Leur problème est de faire en sorte que les capitalistes de l'immobilier et de la banque continuent à faire des profits malgré la crise, malgré la baisse de la consommation, malgré l'appauvrissement des classes laborieuses, malgré les 5 millions de chômeurs et d'exclus, malgré les 500 000 mal-logés (selon les chiffres officiels).

Ainsi, ce fameux « prêt à taux zéro » dont on nous rebat les oreilles va certainement servir à rendre propriétaires avec l'aide de l'État un certain nombre de ménages aux revenus moyens qui, jusqu'à présent, ne le pouvaient pas. Mais il veut aussi toucher beaucoup plus large, des familles beaucoup plus modestes qui s'endetteront jusqu'à l'extrême limite pour acheter un logement, croyant assurer ainsi la sécurité à leur famille. Elles paieront alors, pendant dix, quinze ans, voire plus, une rente au banquier qui leur aura prêté le prêt à

taux zéro mais aussi le prêt complémentaire qui va avec et qui, lui, évidemment, ne sera pas à « taux zéro ». Et c'est une clientèle extrêmement recherchée par les financiers, car les plus pauvres ont la réputation d'être les meilleurs payeurs, les plus honnêtes, ceux qui se saignent aux quatre veines pour honorer leurs dettes de logement. C'est ainsi que les locataires des immeubles HLM seraient les premiers visés, afin qu'ils cèdent au miroir aux alouettes de ce « prêt à taux zéro ». En achetant qui un appartement, qui une maison, ils contribueraient à faire marcher

les affaires des constructeurs et autres promoteurs immobiliers tout en enrichissant les banquiers...

Voilà qui explique que tous les établissements de crédit se livrent une concurrence acharnée et rivalisent de promesses alléchantes et mensongères. Car entre la distribution du prêt à taux zéro et des prêts complémentaires qui vont avec, ce sont environ 80 milliards de francs qui sont en jeu. Un joli pactole à se disputer entre organismes prêteurs... si le « plan » en question marche, bien sûr.

L.P.

À Saint-Nazaire, pour deux loyers de retard et une bousculade :

Le jeudi 19 octobre, un huissier accompagné d'un commissaire de police et d'un serrurier sonne à la porte d'un appartement HLM de la Chesnaie à Saint-Nazaire. Le locataire qui ouvre est extrêmement surpris en reconnaissant l'huissier qui s'est déjà présenté chez lui pour deux mois de loyer en retard et qu'il a alors éconduit. Suite à ce premier passage, il avait en effet effectué une démarche auprès de la société qui gère ces HLM et obtenu un arrangement, confirmé par une lettre reçue une semaine plus tôt, l'informant qu'un délai lui était accordé jusqu'en avril 1996 pour s'acquitter de ses loyers en retard.

C'est cela qu'il essaie d'expliquer à l'huissier, mais le commissaire (qui a d'autres interventions de ce type à son planning de la matinée) ne lui en laisse pas le temps. Il repousse l'huissier qui se trouve devant lui en déclarant : « On ne discute pas avec ces gens-là ». Et il attrape le locataire par les deux épaules en le plaquant contre le mur.

Il se trouve que le locataire est plâtré depuis le haut de la cuisse droite jusqu'au torse suite à trois opérations à la colonne vertébrale et qu'il est sous médicaments pour combattre des douleurs persistantes. La brutalité de l'intervention du commissaire provoque une douleur plus aiguë qui incite le locataire à réclamer vivement qu'on le relâche. La prise étant maintenue, il donne un coup de tête qui obtient l'effet désiré... et au-delà ! Le commissaire appelle du renfort par talkie-walkie. Quelques minutes plus tard plusieurs policiers s'emparent de lui, le menotent dans le dos (en poussant avec le genou contre le plâtre) et l'emmènent au commissariat pour plusieurs heures, alors qu'il est incapable de s'asseoir du fait du plâtre et qu'il est condamné à rester soit debout soit, de préférence, allongé. Un médecin viendra lui administrer de la morphine en cellule en recommandant de ne pas le garder plus de deux heures. Il restera en fait 6 heures hors de chez lui, et il semble qu'il ne soit pas passé en

DEUX MOIS DE PRISON AVEC SURSIS

flagrant délit uniquement parce qu'aucun juge n'était disponible à ce moment-là. Au tribunal la juge a déclaré que c'était au vu de son état de santé ; au bout de 6 heures de garde-à-vue il était temps de s'en rendre compte !

Bref, le prévenu est inculpé de « violences aggravées » et le procureur lui annonce qu'il risque trois ans de prison ferme et qu'il est convoqué au tribunal pour le mardi 31 octobre.

La presse locale s'étant fait l'écho de ces événements, dans les jours qui suivent le locataire reçoit le soutien du PC, de Lutte Ouvrière, de la CNL et de la CGT qui appellent à le soutenir en venant au procès. Deux pétitions circulent, une dans sa tour, l'autre à son travail (il est employé municipal) : elles seront signées par toutes les personnes contactées.

Au jour dit, une centaine de personnes sont présentes au tribunal pour soutenir ce dangereux délinquant. Le parti pris du juge est tel qu'il choque un journaliste présent dans la salle qui

s'en fera l'écho dans la presse locale. L'avocat fait ressortir que l'huissier est intervenu sans qu'il y ait eu commandement (ce qui, à ses yeux, est illégal) et alors que l'affaire était réglée. Le procureur requiert six mois de prison avec sursis et 5 ans d'interdiction de droits civiques. Finalement, une semaine plus tard le juge annonce : 2 mois de prison avec sursis et 1 franc de dommages et intérêts au commissaire.

La petite mobilisation que cela a entraînée a peut-être incité le juge à baisser son tarif. En tout cas elle a permis de mettre en relief les méthodes de la société HLM, présidée par un conseiller municipal socialiste, et d'inciter tous ceux qui se trouvent dans une situation analogue à réagir : le même jour une deuxième saisie était effectuée par le même huissier accompagné d'un commissaire qui, en l'absence du locataire, fracturait la porte. Pour ces deux saisies, la procédure continue afin d'en obtenir l'annulation.

Procès du meurtrier de Bousquet

Christian Didier a abattu René Bousquet, ancien chef de la police de Vichy, le 8 juin 1993. La justice a donc mis deux ans et demi avant de l'envoyer en cour d'assises. C'est relativement rapide si on compare au demi-siècle, ou presque, que la même justice a mis pour... éviter de juger Bousquet!

Les deux procès qui n'auront jamais lieu : CELUI DE L'ÉTAT FRANÇAIS SOUS VICHY, CELUI DE LA JUSTICE FRANÇAISE DEPUIS

A vrai dire la justice s'était déjà occupée de Bousquet, une première fois, en 1949. Il fut alors condamné à cinq ans d'indignité nationale, peine d'autant plus symbolique qu'en même temps, il était absous pour «services (lesquels?) rendus à la Résistance».

Bousquet avait dirigé pendant deux ans la police de Vichy. A ce titre, il a été responsable de milliers d'arrestations, de tabassages, d'exécutions (soit directement, soit en livrant les victimes aux occupants allemands) de communistes, de Juifs, d'opposants de toutes sortes.

On estime que, sous son autorité, 60 000 Juifs ont été livrés aux nazis. C'est peu dire que Bousquet avait du sang sur les mains.

Pourquoi la justice a-t-elle absous au lendemain de la guerre cet homme, et bien d'autres dans une situation similaire? Parce qu'il n'était pas question, pour les régimes qui avaient succédé à celui de Vichy, de faire, au travers de Bousquet, le procès de l'État français, même vichyste.

On préférerait répandre la légende d'un Pétain inféodé aux Allemands, ce qui dégageait la responsabilité de l'État français.

Et puis les juges, dont la quasi-totalité avait été pétainiste sous Vichy,

trouvaient sans doute assez normal l'itinéraire de Bousquet, cet ancien chef de cabinet ministériel et préfet radical-socialiste, qui avait tout naturellement continué à «servir» comme eux-mêmes l'avaient fait.

Cette absolution judiciaire a permis ensuite à Bousquet de faire de 1950 à 1978 une brillante carrière à la tête de la Banque d'Indochine. L'itinéraire «normal» continuait...

Ce fut par hasard, en 1978, que son nom sortit de l'ombre, à la suite de l'interview d'un autre ancien haut fonctionnaire de Vichy, qui pour se dédouaner déclara que la rafle du Vel'd'Hiv', ce n'était pas lui, mais Bousquet.

Que fit la justice? Rien pendant plus de dix ans. Ce n'est qu'en septembre 1989, à la suite de la plainte de l'avocat Serge Klarsfeld, que la justice rouvrit le dossier. Mais en octobre 1990, le parquet général, c'est-à-dire directement l'État, demanda à la chambre d'accusation de se déclarer incompétente. Mitterrand déclara par la suite à une journaliste : «J'ai fait savoir à plusieurs reprises, en conseil des ministres, que je n'étais pas favorable à la réouverture de ces dossiers». Outre les raisons politiques qui avaient valu l'absolution de Bousquet

en 1949, Mitterrand était devenu l'ami de Bousquet, à qui il trouvait une «carrure exceptionnelle». Et puis il n'avait sans doute pas très envie de remuer un passé où l'on aurait pu parler d'un ancien haut fonctionnaire de Vichy, nommé... François Mitterrand.

Cependant la chambre d'accusation, malgré les pressions du président de la République et de son ministre de la Justice de l'époque, finit par se déclarer compétente. On s'acheminait donc doucement, tout doucement, vers un procès. Aurait-il eu lieu? La justice aurait-elle trouvé d'autres moyens de retarder l'échéance? En abattant Bousquet, Christian Didier, un marginal, atteint de troubles psychiques, rendit à sa façon cette justice que tant de gens «sensés» n'avaient pas voulu rendre. Bousquet ne mérite pas une larme.

Le procès Bousquet n'aura donc pas lieu. La justice a d'ailleurs refusé de joindre les pièces du dossier Bousquet à celui de son assassin, et elle a rappelé que la cour d'assises «n'aura pas à juger les faits qui étaient reprochés à René Bousquet», et cela même si les avocats de Christian Didier tentent de faire le contraire.

La justice dans une belle continuité n'ira pas non plus chercher noise à tous ces magistrats, à tous ces ministres de la Justice, à tous ces présidents de la République, de Gaulle, Pompidou, Giscard, Mitterrand, qui ont tout fait pour jeter le voile sur la continuité du personnel de l'État de Vichy.

Va-t-elle condamner Christian Didier à de la prison, alors qu'elle s'est dérobée pour juger Bousquet? Et alors qu'elle continue à faire traîner la comparution de cet increvable vieillard, Maurice Papon, ancien haut fonctionnaire de Vichy, avant d'être ministre de De Gaulle, coupable d'avoir fait à Bordeaux la même chose, que Bousquet?

André VICTOR



Maurice Papon, avec le portrait de De Gaulle sur sa table.

Gamma

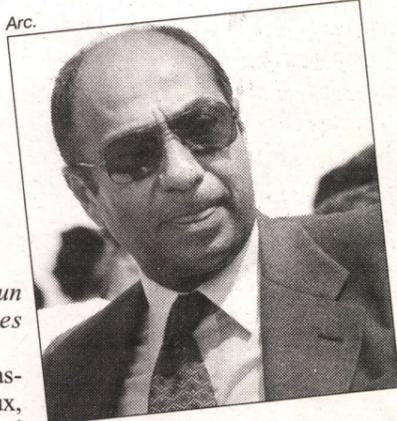
À Corbeil (Essonne) Dassault visite le quartier des Tarterêts

Dans cette ville ouvrière de 43 000 habitants, on a pu voir le nouveau maire Serge Dassault, apparenté RPR, milliardaire de l'aéronautique, à l'œuvre.

Ses propos sur la jeunesse, la sécurité, l'immigration ont un fort relent raciste. Mais Dassault et son équipe ne se contentent pas de discours. Ils affirment que l'une des priorités de la mairie est la lutte contre l'immigration clandestine. Désormais, la mairie délivre un minimum de certificats d'hébergement, dénonce à la police les prétendus mariages blancs, se vante d'en avoir «détecté un» au cours du mois d'octobre; et le journal municipal de préciser avec cynisme : «Les mariés sont repartis de la mairie, non pas mariés, mais avec la police. Cette arrestation

a permis le démantèlement d'un réseau organisé de mariages blancs».

Ces dernières semaines, Dassault a tenu des propos injurieux, ouvertement racistes à l'égard des familles soi-disant à problèmes du quartier des Tarterêts, une cité dégradée où vivent 10 000 habitants, en majorité immigrés, dont 23% de jeunes sont au chômage. «Quand une famille s'installe dans un immeuble - déclare Serge Dassault - elle a l'obligation de bien se tenir. Il faut que les gens se comportent convenablement, comme les Français, sinon ils ne doivent pas rester là. Les offices HLM s'occuperont de les reloger à Corbeil ou ailleurs. Ce n'est pas de la déportation, c'est juste un déménagement.» Et d'ajou-



ter : «C'est une question d'éducation. Les gens doivent apprendre à bien se conduire. On n'est pas dans la brousse ici, on n'est pas dans la jungle. On est en France.»

Pas étonnant, dans ces conditions, que forces de l'ordre et nouvelle équipe municipale ne soient pas en odeur de sainteté aux Tarterêts, notamment parmi la jeunesse immigrée! C'est ainsi que, le 25 octobre dernier, un «ratissage» de la police a mal tourné.

Débarqués en force, les CRS ont contrôlé les identités de

DES COUPS QU'IL N'A PAS VOLÉS

jeunes au pied des tours, se sont apprêtés à passer les menottes et à embarquer ceux d'entre eux qui n'avaient pas leurs papiers. Mais le ton a monté, les protestations ont attiré d'autres jeunes. Les CRS ont sorti les matraques et appelé du renfort tandis que l'affrontement se prolongeait jusque tard dans la soirée. Trois jeunes ont été arrêtés et emmenés à Evry. Le lendemain, la préfecture a opposé un refus à leur demande de libération dans un premier temps, puis les a relâchés.

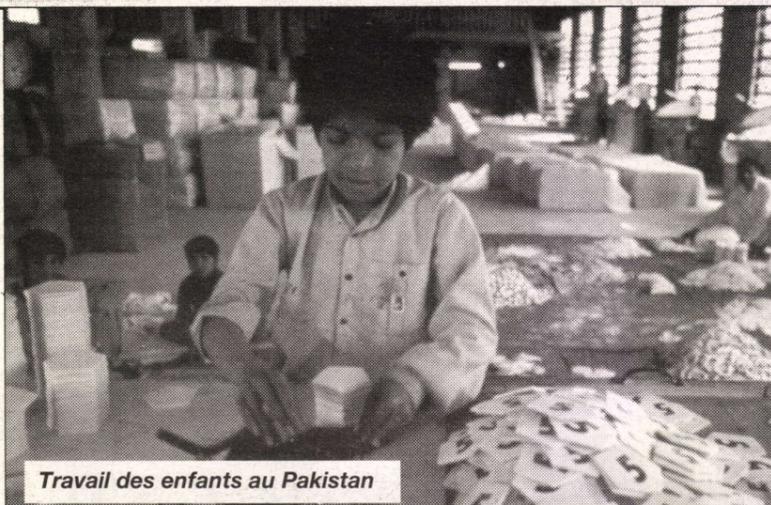
Apprenant les incidents de la veille, Dassault, «homme de ter-

rain», a décidé d'aller dialoguer avec les jeunes de «sa» ville, accompagné d'un photographe. Un comité d'accueil très jeune l'attendait... Il est reparti le visage ensanglanté par un jet de pierres, tandis que son photographe avait le nez cassé par un «coup de boule».

Décidément, Dassault n'a pas de chance avec la jeunesse : tout cela survient à un moment où le responsable de l'association Tarterêts 2000, qu'il a lui-même contribué à mettre en place, vient de se faire appréhender par la police pour... trafic de drogue!

Correspondant local

Le meilleur des mondes



Travail des enfants au Pakistan

Six ans après l'adoption de la convention internationale de protection de l'enfance, un rapport du Bureau international du travail fait état de son sort dans 124 pays et montre que les « conventions internationales », aussi bien intentionnées soient-elles, ne pèsent pas lourd devant la rapacité

des capitalistes. Selon ce recensement, 80 millions d'enfants de 5 à 14 ans exercent une activité professionnelle qui met en danger leur santé et leur sécurité et les empêche d'étudier.

Selon le BIT, ce phénomène s'est aggravé en Amérique latine et en Asie. En moyenne, dans les pays du

Tiers Monde, un enfant sur quatre travaille, souvent dans les campagnes et dans des exploitations familiales qui ne les rémunèrent même pas.

Ce phénomène se développe également en Europe : l'an dernier, en Turquie, près d'un million d'enfants de 6 à 14 ans travaillaient. Dans plusieurs pays, le développement de la crise a

conduit des enfants vers des activités salariées plus ou moins clandestines. On les retrouve dans le textile au Portugal, dans la chaussure en Italie, dans l'agriculture en Espagne, dans les garages ou la distribution de journaux en Angleterre.

Pire encore, selon le BIT, il existerait 20 millions d'enfants esclaves : « Un

bien, une chose qui peut être échangée », écrivent les rédacteurs du BIT. Un enfant permet d'effacer une dette ou même simplement d'obtenir une avance sur le salaire. « On trouve un grand nombre d'enfants esclaves dans l'agriculture, la domesticité, les industries du sexe, du tapis, des textiles, les carrières et la fabrication de briques ». Le BIT constate également un recrutement de plus en plus jeune pour la prostitution, qui s'adapte à la demande de la clientèle, et pense que de nombreux enfants prennent ainsi le risque de contracter le sida dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique. Et dire que ceux qui nous dirigent n'imaginent même pas un autre monde que le capitalisme!

J.F.

Chirac, Juppé et les juges LOGÉS À LA MÊME ENSEIGNE

Le Canard enchaîné a révélé que le président du tribunal administratif qui avait passé l'éponge sur le dossier de Chirac, logé à bas prix, indirectement par la Ville de Paris, bénéficiait lui aussi des largesses de la municipalité avec un logement HLM de 80m² dans un quartier cher, pour le loyer modique de 3 600 francs par mois. C'est un logement qu'il aurait obtenu directement en le demandant à Tibéri, alors adjoint au maire, lequel le lui a accordé tout de suite (ce même Tibéri qui expliquait aux mal-

logés qu'ils devaient « attendre leur tour »).

Décidément, après Juppé et Chirac, on en apprend un peu plus tous les jours sur le fameux domaine réservé de la Ville de Paris.

Le tribunal administratif a refusé au plaignant de se constituer partie civile pour le motif que ce ne pourrait être qu'à la Ville - qui perd de l'argent dans cette affaire - de porter plainte. Oui mais voilà, la Ville est complice. Alors que faire? L'avocat du plaignant vient

de redéposer le dossier devant le procureur de la République, car après tout, le Parquet, lui, a parfaitement le droit d'ouvrir une enquête...

Lors de l'affaire du logement Juppé, un juge a accepté de passer l'éponge. Le président du tribunal administratif vient d'en faire autant en faveur de Chirac. Et ça ne suffit pas? Il va falloir maintenant que ce soit un procureur qui s'aplatisse?

A.V.

TOUS RIPOUX

Le procès de trente-six policiers « ripoux » de la capitale, qui imposaient des rétributions aux sociétés de dépannage, s'est ouvert à Paris. Le système était simple : en cas de panne ou d'accident de voiture, le policier indiquait à l'automobiliste une compagnie de dépannage, laquelle devait verser au policier un « petit cadeau » qui pouvait atteindre quelques centaines de francs... et qui était répercuté d'une manière ou d'une autre sur la facture de l'automobiliste, car l'argent doit bien sortir de quelque part!

Lors du procès, les policiers inculpés se sont défendus en disant que tous les flics en faisaient autant, que certains ne voyaient même pas en quoi il s'agissait d'une pratique répréhensible, qu'il y aurait dû y avoir dans



le box non pas trente-six mais trois mille six cents policiers, le seul tort des prévenus présents étant d'avoir avoué.

Bref la défense classique : « Pourquoi nous? Les autres sont pareils! » Il est vrai que les sociétés de dépannage ne sont pas blanches non plus, elles qui font du fric en écumant uniquement les quartiers les plus faciles de la capitale quand il s'agit d'expé-

dier des voitures en fourrière.

Mais surtout l'exemple vient d'en haut. Les flics et les dépanneurs sont des gagne-petit à côté de tant de politiciens qui bénéficient des largesses des compagnies des eaux, des promoteurs ou des supermarchés.

« Tous pourris » disaient les policiers? Brigadier, vous avez raison.

A.V.

Le retour des guignols

Michel Noir, ex-maire de Lyon et député du Rhône, Pierre Botton, ex-PDG de plusieurs sociétés, Mouillot, maire de Cannes, Patrick Poivre d'Arvor, « PPDA », présentateur vedette de la chaîne de télévision de la famille Bouygues, et quelques comparses, dont un neveu de Giscard, vont rejouer en appel le procès-pantalonnade qu'ils ont déjà commis une première fois. On saura bientôt si, comme elle en a la possibilité, la justice passe cette fois l'éponge et redonne une deuxième chance aux deux politiciens, en leur maintenant l'éligibilité, et blanchit en prime la vedette de la télévision.

Quel que soit le verdict, on aura appris avec cette affaire qu'un député-maire d'une très grande ville peut recevoir 883 000 F de cadeaux divers, qu'un maire d'une grande ville de la Côte-d'Azur peut toucher 620 000 F de salaires fictifs, qu'une vedette de télé peut disposer, en voyages en avion et séjours à l'hôtel gracieux, l'équivalent de 537 000 F, tout cela de la part d'un industriel qui cultiverait ainsi les amitiés censées améliorer sa notoriété et... son chiffre d'affaires.

Et ces gens-là qui espèrent sortir blancs comme neige de ce nouveau procès, c'est-à-dire non coupables, sont les mêmes que tous ceux qui, politiciens ou présentateurs vedettes, font la morale tous les jours en expliquant à la population qu'elle dépense trop, qu'elle vit au-dessus de ses moyens, qu'il ne serait pas responsable de recevoir 1 500 F d'augmentation par mois et qu'il faut cesser de mettre en déficit la Sécurité sociale en consommant trop de médicaments. En bref, qu'on se mette la ceinture, pendant qu'eux se la desserrent. Comme on sait, les conseillers sont rarement les payeurs.

Israël

RABIN, VICTIME DE L'UN DES SIENS

Ainsi, Yitzhak Rabin a été assassiné par un Juif d'extrême-droite. C'est un comble pour un homme qui, durant quasiment trente ans de sa vie, n'avait pas cessé de donner des gages à la droite israélienne. Et s'il avait récemment obtenu – avec Arafat – un prix Nobel de la paix, c'est bien parce que celui-là ne signifie rien.

Rabin avait commencé sa carrière durant la Deuxième Guerre mondiale, dans la Palestine alors sous domination anglaise, au sein des services secrets d'une organisation sioniste.

En 1948, après le départ des Anglais, l'État d'Israël fut proclamé. Cette proclamation correspondait au désir des millions de Juifs, rescapés des persécutions nazies, qui souhaitaient vivre dans un pays à eux, où l'antisémitisme ne pourrait pas exister. Juifs et Arabes auraient

pu cohabiter pacifiquement en Palestine. Mais ni les gouvernements arabes voisins, ni les dirigeants du nouvel État israélien, ne le souhaitaient et ce fut la guerre.

C'est alors que commença la carrière militaire de Rabin.

Huit ans plus tard, en 1956, il participa à la honteuse offensive lancée par Israël, conjointement à la France et à la Grande-Bretagne, contre l'Égypte de Nasser, coupable du «crime» – aux yeux des colonialistes franco-anglais – d'avoir nationalisé le canal de Suez, intégralement situé sur le territoire égyptien. En 1964, Rabin fut promu général et chef d'état-major de l'armée israélienne. C'est à ce titre qu'en 1967, il conduisit la guerre des Six Jours qui conquiert pour Israël, la bande de Gaza, la Cisjordanie, tout ce qui, pour les «faucons» israéliens, faisait alors partie du

«grand Israël». Cela amplifia encore ce qu'on a appelé le problème palestinien, des centaines de milliers d'hommes chassés de leurs terres, obligés de vivre dans des camps de réfugiés situés dans les pays arabes voisins, et y subissant alternativement les bombardements israéliens et les massacres commis par les dirigeants de ces pays.

On ne parla pas, à l'époque, de purification ethnique de la Palestine, mais cela y ressembla.

Immédiatement après, Rabin quitta l'armée pour faire une carrière politique dans les rangs du Parti travailliste. Cela ne signifia pas qu'il mena une politique de gauche. Il continua au contraire, en tant que politique, à essayer de satisfaire la droite et même l'extrême-droite israélienne, comme il l'avait fait en tant que militaire.

Il fut, de 1984 à 1992, ministre de la Défense. Il l'était

lorsque commença l'Intifada, cette guerre des pierres menée pendant sept ans par les adolescents et les jeunes Palestiniens contre l'armée d'occupation israélienne. Rabin se signala alors à l'opinion mondiale en donnant l'ordre aux soldats israéliens de rendre les jeunes infirmes, en leur cassant les os des membres.

Si Rabin cessa ensuite d'être un «faucon», c'est par réalisme politique, en constatant qu'Israël n'avait pas pu, malgré des années de répression, venir à bout de l'Intifada. Il opta alors pour la paix, afin que ce soit un régime palestinien qui se charge de maintenir, dans cette région de la Palestine, l'ordre qu'Israël était incapable d'imposer.

Finalement, il joua à cette occasion, le rôle qui fut celui de De Gaulle par rapport à la guerre d'Algérie. Là aussi c'est un général, connu pour être de

droite, qui imposa la paix à l'armée et à l'extrême-droite, parce qu'il n'y avait pas d'autre solution politique. Et si De Gaulle ne fut pas assassiné par l'extrême-droite, par l'OAS, il s'en fallut de peu à plusieurs reprises.

Il est peu probable que le meurtre de Rabin freine le processus de paix. Il va sans doute même l'accélérer en déconsidérant l'extrême-droite – ce qui, soit dit en passant, démontre aussi l'inutilité des attentats individuels, qu'ils soient d'extrême-gauche ou d'extrême-droite.

Mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas un «homme de paix» qui a été assassiné. C'est un homme de guerre qui avait dû se rendre à l'évidence. Et il n'y a pas trop à le pleurer.

Éditorial des bulletins d'entreprises du 6 novembre 1995

Élection présidentielle

Algérie

ZEROUAL À LA RECHERCHE D'UN PLÉBISCITE

Dimanche 29 octobre, un camion piégé a explosé à Rouiba, banlieue industrielle d'Alger, faisant, selon le premier bilan, six morts et une centaine de blessés. Depuis l'ouverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle, qui doit avoir lieu le 16 novembre prochain, cet attentat était le troisième à la voiture piégée.

Samedi 4 novembre, un des responsables nationaux du FFS (Front des Forces Socialistes, le parti d'Aït Ahmed) a été assassiné à la sortie de chez lui. Le FFS étant un des partis qui a signé la plate-forme de Rome avec le FIS (Front Islamique du Salut), celui-ci a condamné cet attentat. Mais les tueurs ont néanmoins bien des chances de venir de groupes armés islamistes, concurrents du FIS ou pas, sans exclure l'hypothèse de provocation des services secrets de la police ou de l'armée.

Dans ce contexte, la campagne électorale paraît de fait dérisoire.

D'autant que tout a été fait pour que le candidat officiel, le président en place Zeroual, soit élu. L'élection présidentielle est simplement destinée à donner une certaine légitimité au régime, puisque c'est la première élection depuis l'interruption, en janvier 1992, des élections législatives dont le FIS (Front Islamique du Salut) avait remporté le premier tour, et la destitution du président Chadli. Zeroual n'avait jusque-là été nommé président qu'à titre pro-

visoire par l'armée, après un intérim assuré par une présidence collégiale, elle aussi choisie par l'armée.

Au dernier moment, parmi les cinq candidats qui avaient réussi à passer la barre des 75000 signatures imposées pour avoir le droit de se présenter, l'un, l'ancien Premier ministre Redha Malek, a été écarté par le Conseil constitutionnel qui lui conteste le nombre de signatures. Cette éviction arrange probablement Zeroual dans la mesure où l'un et l'autre chassaient sur les mêmes terres.

La présence du candidat du RCD (Rassemblement pour la Culture et la Démocratie), Saïd Sadi, qui se présente dans sa

campagne comme «le candidat de la troisième voie» entre armée et islamistes, apporte une caution démocratique au scrutin, mais Sadi pourra-t-il dépasser les limites de l'électorat kabyle sur lequel est basé son parti, issu du Mouvement Culturel Berbère?

Avec Mahfoud Nahnah, président du parti Hamas, l'élection a tout de même son candidat islamiste, même si les seuls réels concurrents pour le pouvoir, les leaders du FIS dont le parti est interdit, sont écartés de la compétition. C'est un islamiste aussi réactionnaire que les autres, mais qui a condamné la politique du FIS et des groupes armés, et s'est même dissocié de

la politique de compromis avec le FIS préconisée par la conférence de Rome. Son parti n'avait eu que 4,71% des voix aux élections de décembre 1991. A cela s'ajoute un quatrième candidat, Noureddine Boukrouh, chef d'une entreprise privée, qui se réclame d'un islamisme «moderniste» et représente un parti sans grande influence.

Le seul vrai problème pour le président Zeroual semble donc être d'obtenir un taux de participation au scrutin suffisant pour que son élection apparaisse comme un succès et une approbation de sa politique. Car le FIS et les groupes armés font pression, menaces à l'appui, sur la population pour qu'elle n'aille

pas voter et les signataires de l'accord de Rome avec le FIS, essentiellement l'ancien parti unique le FLN et le FFS, appellent à ne pas aller voter.

En ce sens Zeroual a reçu l'appui du leader de la principale centrale syndicale algérienne (l'ancien syndicat unique) l'UGTA, qui sans choisir entre les deux candidats jugés par lui républicains, Zeroual et Sadi, appelle à rejeter Nahnah et Boukrouh, et a même rajouté à propos du programme de Zeroual qu'il est «assez proche des travailleurs». Comme si le programme de Zeroual (les autres candidats, comme les opposants à l'élection du FLN et du FFS, n'en ont pas d'autre d'ailleurs) n'était pas la simple continuation de la politique qu'il a menée jusqu'à ce jour, et qui ne fait qu'appliquer les exigences du FMI pour l'Algérie, libéralisation du commerce, hausse des prix, rentabilisation des entreprises et programme de privatisations, cette politique qui continue à aggraver la misère et le chômage.

L'Algérie au lendemain de l'élection présidentielle se retrouvera exactement dans la même situation qu'avant, à cette différence près que Zeroual peut espérer y gagner une plus grande reconnaissance de son régime par les gouvernants des grandes puissances, et une plus large liberté de manœuvre vis-à-vis de l'état-major.



Des militants armés devant une affiche électorale de l'un des candidats

Olivier BELIN

Russie

LA MALADIE D'ELTSINE AVIVE LES LUTTES AUTOUR D'UN POUVOIR AFFAIBLI

Les élections législatives russes auront-elles lieu, comme prévu, mi-décembre ? Et si oui, leurs résultats seront-ils annulés, tout le monde attendant une victoire de l'opposition ?

En effet – voulues au sommet ou en tout cas par certains de ses clans – les manipulations font rage autour du scrutin législatif dans la perspective de l'élection présidentielle de juin prochain. Cela d'autant plus que la maladie d'Eltsine et la question de son remplacement ont fait sortir les couteaux.

Farce électorale

En quelques jours, deux listes – parmi les plus importantes – étaient interdites de législatives par la commission électorale. Désignée par Eltsine, celle-ci éliminait la liste de Routsikoï – ancien vice-président, emprisonné par Eltsine après le bombardement du Soviet suprême d'octobre 1993 – et Yakoblo, celle de Yavlinski, un « centriste » que l'on dit avoir le vent en poupe.

La manœuvre était si grossière que des eltsiniens ont protesté, Premier ministre compris, et la Cour suprême – elle aussi nommée par Eltsine – a ordonné à la commission électorale de revenir sur sa décision. Cette commission, qui se prétend gardienne de l'honnêteté électorale, s'embarrasse si peu de respecter les formes qu'un ancien Premier ministre, Gaïdar, a parlé de « farce électorale ». Le mot n'a rien de déplacé quand cette commission ignore l'achat de signatures par certaines listes (il en faut 200 000 sur 20 régions pour présenter une liste nationale). Ou quand elle recule pour corruption des gens connus pour la

dénoncer, alors que des proches du maire de Moscou ou d'Eltsine et aux liens affichés avec le « milieu » trouvent grâce à ses yeux !

Les autorités s'y connaissent en farce électorale : en décembre 1993, une autre commission avait tellement trafiqué les résultats du référendum d'alors pour qu'une majorité « approuve » une Constitution renforçant le pouvoir présidentiel qu'elle a finalement dû le reconnaître. Eh bien, la commission a été changée mais la Constitution est restée.

Y a-t-il un président au Kremlin ?

L'image d'un Eltsine, hospitalisé de plus en plus souvent pour des malaises cardiaques, reflète la réalité d'un pouvoir affaibli, sans prise sur les événements et plus encore sur les rouages de l'État, même les plus proches du centre.

Même quand Eltsine n'est pas « empêché » médicalement, cette faiblesse du pouvoir central est telle que ce dernier semble parfois vacant. Et cela, l'entourage d'Eltsine le souligne de façon caricaturale quand il prétend le masquer, comme par exemple quand les services du Kremlin publient chaque semaine une liste impressionnante d'oukazes (décrets) présidentiels dont tout le monde voit qu'ils ne sont jamais appliqués. Ou plutôt, qu'ils n'ont de chance d'entrer en vigueur que dans la mesure où ils ne lèsent pas les intérêts des multiples lobbies et clans de la bureaucratie.

La nouvelle maladie d'Eltsine a évidemment relancé la course à sa succession. Dans l'opposition, on a vu Gorbatchev se poser en recours. D'autres – dont de nombreux généraux ayant pris soin de ne pas approuver l'intervention en Tchétchénie, tels Lebed, Routsikoï ou Gromov – se sentent pousser des ailes.

Dans les couloirs mêmes du Kremlin les rivalités font de plus en plus de remous. D'un côté le Premier ministre, Tchernomyrdine, parle de « décharger » le président. De l'autre, ceux que la presse présente comme les partisans d'un pouvoir fort – Sosnovets, le vice-Premier ministre, Lobov, le secrétaire du Conseil de sécurité, et Korjakov, le chef de la garde prétorienne d'Eltsine – ne sont pas prêts à s'effacer. Et toute la presse a cité les déclarations de commentateurs estimant que « ces cercles craignent de finir en prison en cas de changement de président (à cause de) leur rôle clef dans l'assaut contre le Parlement, (dans le déclenchement) de la guerre en Tchétchénie (ou) dans les privatisations illégales ».

Il n'y a donc rien d'étonnant si circulent à nouveau des rumeurs d'élections législatives et présidentielles repoussées, voire annulées et si le chef de l'administration eltsi-

nienne a confirmé que des « responsables » y pensaient.

Ce serait, pour les cercles dirigeants, un moyen de préserver leur pouvoir et les revenus colossaux qu'ils en tirent. Localement, les grands lobbies de la bureaucratie ne s'en plaindraient pas forcément, tant l'affaiblissement du pouvoir central leur laisse toute latitude de rançonner « leur » région. Un droit au pillage que certains, derrière le gouverneur de l'éphémère « République de l'Oural », revendiquent dans ces législatives avec « Transformation de la Russie », une liste regroupant des forces régionales opposées au pouvoir central.

La seule voie

Quelles que soient les incertitudes qui entourent ces élections, une chose est certaine : aucune des coteries en présence ne peut et ne veut sortir le pays du chaos et de la misère.

Pour que sa population cesse de s'y enfoncer, il ne s'agit pas, comme certains blocs aux législatives le disent, de mettre un terme aux « privatisations illégales » : il faut reprendre à cette bureaucratie ce que, en privatisant et de bien d'autres façons, elle vole et a volé aux travailleurs. Pour cela il faudra la chasser tout entière – et non pas tel ou tel de ses clans – du pouvoir ; remettre sur pied une planification démocratique, c'est-à-dire décidée et contrôlée par la population, les producteurs et les consommateurs.

Cela, seule la classe ouvrière, entraînant derrière elle l'immense majorité de la population victime de la soif d'enrichissement de la bureaucratie, sera capable de le faire.

Pierre LAFFITTE



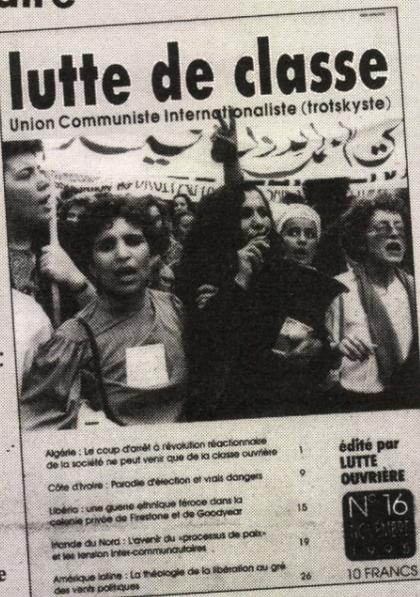
Eltsine, à l'hôpital, essayant de faire bonne figure, en compagnie de Tchernomyrdine

Lutte de classe n°16 (novembre 1995) est parue

Au sommaire

- Algérie : le coup d'arrêt à l'évolution réactionnaire de la société ne peut venir que de la classe ouvrière
- Côte-d'Ivoire : parodie d'élection et vrais dangers
- Libéria : une guerre ethnique féroce dans la colonie privée de Firestone et de Goodyear
- Irlande du Nord : l'avenir du « processus de paix » et les tensions intercommunautaires
- Amérique latine : la théologie de la libération au gré des vents politiques

Prix : 10 F – Envoi contre 12 F en timbres



LE POUVOIR COMME MOYEN DE S'ENRICHIR EN PILLANT

Mi-octobre, l'hebdomadaire *Nédélia* chiffrait à l'équivalent de 1,8 milliard de francs ce que la privatisation du-commerce et de certaines entreprises aurait rapporté en un an à la municipalité de Moscou, et à travers elle à la clique-mafia du maire de la capitale, Loujkov. L'évaluation de *Nédélia* vaut ce qu'elle vaut, mais elle précise ce qu'avait en vue la mairie de Moscou, il y a un peu plus d'un an, quand elle livra une bataille au sommet contre le ministre des Privatisations. A l'époque, Loujkov avait finalement obtenu d'Eltsine que les terrains de la capitale soient déclarés non privatisables (la municipalité s'en réservant la propriété),

tandis que les locaux construits dessus ne pourraient être vendus ou loués que par la mairie, échappant ainsi aux opérations de privatisation conduites par GKI, l'Office gouvernemental de la propriété.

Le ministre, lui, avait été démissionné peu après par Eltsine pour avoir dénoncé les trafics et le pillage auquel cela aboutissait et préconisé des renationalisations... Depuis, il est si évident que les « privatisations » désorganisent toute l'économie et vident les caisses de l'État que, dans la campagne législative, un certain nombre de listes reprennent l'idée qu'il faudra renationaliser des entreprises.

« OUKAZE À MON ELTSINE, MA TÊTE EST MALADE »

Eltsine s'est ridiculisé devant des dizaines de millions de gens en annonçant à la télévision avoir interdit la publicité dans d'autres langues que le russe ainsi que celle pour les cigarettes, accusant les compagnies internationales d'empoisonner la population alors qu'en Europe et en Amérique la législation anti-tabac fait rage. Eh bien, partout la publicité s'étale, à la télévision, dans les journaux, dans les transports en commun, sur les murs des villes en des placards géants, pour Marlboro notamment et en anglais.

C'est évidemment nuisible à la santé de la population, mais pas à celle des comptes en banque des autorités locales, des mafias de la presse et de leurs protecteurs en haut lieu qui empochent les pots-de-vin des annonceurs !

Élection présidentielle

Pologne

BONNET BLANC ET BLANC BONNET

En arrivant chacun à plus de 33% des voix (35,11% pour Kwasniewski, 33,11% pour Walesa), les deux candidats à l'élection présidentielle polonaise qui vont s'affronter au 2^e tour auraient accompli une belle performance.

Il est vrai que les autres candidats arrivent loin derrière eux. Le troisième, Kuron, atteint juste 9,2%, l'autre candidat de la coalition de gauche au pouvoir, Pawlak, du Parti Paysan, récolte 4,8%, et Hanna Gronkiewicz-Walcz, qui fut longtemps donnée par les sondages comme la possible gagnante de ces élections, n'atteint que 2,7% des voix.

L'électorat s'est donc polarisé entre deux hommes : Kwasniewski et Walesa. Mais si ces deux candidats incarnent des espoirs et des motivations différents de leurs propres électeurs, ils n'incarnent pas des politiques très différentes sur le fond, et aucun ne peut, pour les travailleurs de ce pays, passer pour « le moins pire ».

Le journal *Le Monde*, qui se félicite du déroulement de ces élections, les commente en les caractérisant comme « une remarquable consolidation de la démocratie », car « l'enjeu n'est plus le choix entre deux systèmes mais, comme dans toute démocratie confirmée, entre deux sensibilités, aussi différentes soient-elles ». Oui, l'événement significatif de ces élections est peut-être bien la confirmation qu'en Pologne aussi les possédants commencent à bien roder le jeu de la démocratie parlementaire bourgeoise, qui consiste à donner à la population le choix entre la peste et le choléra, à savoir entre des partis tout autant au service des possédants les uns que les autres.

Et si c'est l'usure de Walesa à la présidence et celle de Solidarité qui sont la cause du score de Kwasniewski, c'est l'usure tout aussi rapide, avec la même politique, de Kwasniewski au poste de chef du gouvernement, qui a fait la remontée de Walesa.

La « coalition de gauche », dirigée par Kwasniewski, ancien ministre de l'ex-PC, reconverti en politicien social-démocrate tel qu'on en connaît en Europe occidentale, avait gagné les législatives de 1993 pour plusieurs raisons. L'une était la

dégradation de la situation sociale, due à la politique menée par Solidarité au pouvoir. C'est pourquoi d'ailleurs une partie de la classe ouvrière, issue même parfois des milieux pro-Solidarité, une partie de la paysannerie aussi, ainsi que des petits fonctionnaires, des enseignants, avaient voté pour la « coalition de gauche » en ayant l'illusion qu'elle démolirait moins vite les acquis sociaux, et ils ont sans doute, pour une bonne part d'entre eux, encore voté Kwasniewski aujourd'hui. Mais cette « gauche » l'avait emporté aussi grâce à l'émiettement de la droite en petits partis, ce qui avait favorisé leur laminage, la loi électorale mettant la barre à 5% pour être représenté au Parlement.

Cette gauche n'a pas attendu pour poursuivre la même politique que Walesa. Hausse des prix, inflation, privatisations, licenciements, remise en cause des acquis sociaux ont continué de plus belle. Ces politiciens de la coalition de gauche ont multiplié les ressemblances avec leurs prédécesseurs. S'ils avaient assuré qu'ils s'opposeraient à l'emprise de l'Eglise sur la société, ils ont cependant multiplié les clins d'œil aux préjugés les plus réactionnaires. La femme du Premier ministre, membre de l'ex-PC, est venue baiser la main du pape en voyage en Pologne, l'assurant de la foi de toute sa famille. La révélation, lors des derniers jours de la campagne, de l'achat par la femme de Kwasniewski de paquets d'action ressemble trait pour trait aux articles parus bien avant dans la presse sur l'enrichissement personnel de Walesa, et n'est peut-être pas pour rien dans la remontée de ce dernier. Walesa a même pu se payer le luxe d'une véritable campagne contre le projet de réforme des retraites élaboré par le gouvernement, dénonçant le fait que celui-ci, en ne revalorisant plus les retraites qu'une fois par an, entre autres, allait léser des millions d'allocataires. Sans rappeler, bien sûr, que c'est lui-même, en 1992, avec Kuron comme ministre du Travail, qui avait pour la première fois commencé à modifier le système des retraites...

Une partie des résultats du second tour dépend des électeurs de Kuron. Kuron, devenu catholique lui aussi, a trouvé des électeurs dans les milieux pro-Kwasniewski mais aussi dans les milieux pro-Walesa, en raison de son passé d'homme de gauche et aussi de militant de Solidarité, son électorat se situant surtout parmi la petite bourgeoisie. Et si Kuron a dès le soir du 1^{er} tour appelé à voter Walesa, il n'est pas sûr que ses électeurs fassent de même...

Le second tour des élections s'annonce donc riche en rebondissements politiques. Mais si, pour les politiciens en lice, l'enjeu est de taille, pour la population polonaise, qui a déjà eu droit aux deux protagonistes au pouvoir, il n'y a rien de nouveau, et de bon, à en attendre.

Nadine MALTER



Kwasniewski n'hésitant pas à danser sur scène, durant sa campagne

Gamma

LA DÉGRADATION DE LA SITUATION SOCIALE

D'années en années la population polonaise a vu sa situation se dégrader. L'inflation atteint encore en ce moment environ 23% par an ; le chômage frappe plus de 15% de la population active, et frôle les 3 millions ; la vente par les entreprises des colonies de vacances, maisons de repos, dispensaires, etc., où la population avait droit à des prestations gratuites, a contribué aussi à faire baisser le niveau de vie des Polonais. Ainsi, alors qu'auparavant envoyer ses enfants en vacances était une habitude, aujourd'hui nombreux sont ceux qui ne partent plus.

Le système de santé, lui aussi, s'est considérablement dégradé. Dans les dispensaires où l'on peut se faire soigner gratuitement, les heures, voire les semaines d'attente pour des résultats d'examen sont dissuasives : c'est qu'il n'y a plus, bien souvent, qu'une moitié des médecins à continuer à y exercer, les autres étant partis vers le privé. Ainsi par exemple, dans une petite ville de province, pour consulter un spécialiste ORL au dispensaire, il faut faire la queue dès 4 heures du matin pour passer vers midi, le même spécialiste recevant par contre sans attente dans les mêmes locaux, mais pour sa consultation payante... De mois en mois, les médi-

caments sont sortis par catégories successives de la liste des médicaments remboursés. Un grand nombre d'entre eux, souvent de marque allemande, sont désormais vendus aux prix allemands, alors que le salaire moyen polonais doit être près de 10 fois inférieur à l'allemand.

La gratuité des études est elle aussi attaquée. Ainsi par exemple à l'université, si les études restent gratuites, ce sont les examens qui sont rendus payants. Ou encore, l'examen d'entrée à l'université devient payant puisqu'au moment où on le passe on n'est pas encore à l'université, et ceux qui ne sont pas admis ont le droit de suivre les cours en « auditeurs libres »... et payants ! Dans nombre d'écoles supérieures, les études sont carrément payantes, et chères, car les frais de scolarité pour l'année peuvent atteindre 2 mois d'un salaire moyen, sans compter tous les « frais » pour lesquels on demande sans arrêt aux étudiants de payer : les photocopies ne pouvant pas leur être fournies, par exemple, s'ils ne paient pas en plus pour, etc.

Et ce ne sont là qu'exemples de pratiques qui se répandent dans tous les domaines de la société, et qui ramènent la misère en Pologne à une vitesse impressionnante.

Devant une permanence provinciale de Solidarité



LE POIDS DE L'ÉGLISE

Selon un récent sondage, près de 70% des Polonais seraient choqués par l'intervention croissante de l'Eglise dans la vie sociale. En quelques années, celle-ci a réussi à faire pression dans nombre de domaines de la vie sociale, et s'il y a une catégorie de population qui en a payé le prix fort, c'est sans conteste les femmes.

Dans un des derniers numéros de l'hebdomadaire *Polityka*, une enquête sur l'avortement et la contraception rapportait qu'en province particulièrement les gynécologues craignaient d'informer leurs patientes sur la contraception, car certains s'étaient vus

dénoncés publiquement en chaire par le curé. Dans le même ordre d'idées, des pressions ont été faites pour qu'on retire des écoles le livre d'éducation sexuelle moderne qui y était recommandé par le ministère de l'Éducation nationale.

Récemment, plusieurs personnes ont été condamnées à un an de prison avec sursis, non pour avoir commis des avortements, mais pour les avoir facilités en organisant des voyages à l'étranger. Pourtant, mais cela n'a rien d'étonnant, selon les statistiques parues dans la presse, le nombre d'avortements clandestins ne cesse d'augmenter...

PATRONS ET SYNDICATS D'ACCORD... CONTRE LES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS



AFP
Gandois, suivi de Blondel, se rendant à la réunion sur l'aménagement du temps de travail

Gandois, le dirigeant du syndicat des patrons, le CNPF, se dit satisfait de l'accord sur le temps de travail qui vient d'être conclu entre le patronat et les syndicats CFDT, FO, CFTC et CGC, accord que par ailleurs Juppé a présenté comme «extrêmement positif».

Positif pour le patronat, cet accord l'est certainement puisqu'il vise à faciliter la négociation d'accords par branche d'activité instituant l'annualisation du temps de travail.

On connaît les avantages pour le patronat de ce mode de calcul. Quand il y a beaucoup de travail, le patron peut allonger les horaires sans avoir à payer d'heures supplémentaires. Et lorsque, à l'inverse, il y a moins à produire ou à faire, le salarié voit son horaire se réduire. Les travailleurs n'ont plus qu'à adapter leur vie aux nécessités de la production et c'est tout avantage pour le patronat qui ne cache d'ailleurs pas qu'un tel système lui permet d'obtenir des gains de productivité.

Les signataires de l'accord ont expliqué que celui-ci comportait aussi des avantages pour les salariés, qui pourraient bénéficier, en contrepartie, d'une réduction du temps de travail, tandis que le développement de formes de travail à temps partiel serait facilité. Mais le problème est que l'accord se garde bien de préciser comment sera compensée la réduction d'horaire envisagée. Tout comme il évite de garantir au salarié un emploi à temps plein et à plein salaire s'il le souhaite.

L'expérience des formes d'annualisation du temps de travail existant dans diverses entreprises montre que ce système va à l'encontre des intérêts des travailleurs. Il fait voler en éclats les quelques protections qui existaient dans la législation établissant la durée hebdomadaire

du travail. Par ailleurs la mise en place de cette nouvelle organisation du travail va généralement de pair avec une accélération des cadences telle que les réductions d'horaires qui s'accompagnent pourtant de baisses de salaires, n'entraînent aucune diminution de la production. C'est dire que les fameuses créations d'emplois censées accompagner de telles mesures se font en général désespérément attendre.

Les grandes centrales syndicales qui, à l'exception de la CGT, ont signé cet accord savent combien il peut léser les travailleurs. Sans doute ne s'agit-il que d'un accord-cadre dont les modalités précises d'application vont se négocier par branches. Mais quel que soit le contenu des interminables négociations entre patrons et syndicats qui vont avoir lieu, le résultat se traduira partout par un retour en arrière si les travailleurs laissent faire.

Le patronat a une politique : accroître la productivité, augmenter ses marges de profits en diminuant autant qu'il le peut les revenus de la classe ouvrière. Et depuis des années maintenant, c'est systématiquement qu'il va dans ce sens et remet en cause tout ce qui pouvait la protéger un tant soit peu.

A peine un projet est-il mis en route qu'un autre suit comme celui que, dans la foulée, patronat et syndicats viennent de discuter et qui donnerait aux chefs d'entreprise la possibilité de conclure des accords d'entreprise avec des élus du personnel ne disposant d'aucun mandat

syndical. On voit très bien quel avantage de nombreux patrons de PME qui font la chasse aux militants syndicalistes pourront trouver à négocier avec des «élus» à leur botte. Mais cela n'a tout de même pas empêché des syndicats tels que la CFDT, la CFTC ou la CGC de donner leur caution à cet accord.

Alors une chose est sûre :

ces accords en annoncent d'autres, tout aussi défavorables aux travailleurs. Mais bien des «accords», bien des projets d'accords, sont restés lettre morte parce que les travailleurs ne se sont pas laissés faire. Alors moins que jamais, il faut accepter les pertes de salaire et les remises en cause de protections même imparfaites. Car

c'est toute une marche en arrière qu'il faut que la classe ouvrière parvienne à enrayer. Et pour cela il lui faut une politique qui consiste à se défendre pied à pied, et cela quelles que soient les compromissions et les démissions des organisations qui prétendent défendre ses intérêts.

Henriette MAUTHEY

Impôt de Solidarité sur la Fortune L'IMPOT SAIGNE LE MALHEUREUX... MAIS PAS LES RICHES

Le ministère des Finances vient de rendre publique une enquête sur l'ISF. On peut y trouver la confirmation que cet impôt, si décrié par les possédants lors de sa création en 1989, n'écorche guère les grandes fortunes.

Grâce au jeu des abattements, des biens non pris en compte dans son calcul et des plafonnements, seules 163 000 personnes s'y trouvaient assujetties en 1993, pour un total de 6,7 milliards de francs. Rapporté aux 1 649 milliards de patrimoine qu'elles affirmaient détenir globalement à l'époque, cet impôt ne représente donc qu'un prélèvement moyen de 0,41%! Pour se convaincre s'il en était besoin qu'il ne s'agit que d'un impôt très symbolique, il suffit d'ailleurs de ramener son montant à celui de l'impôt payé par l'ensemble de la population «ordinaire» sur ses revenus (300 milliards) et à ce que rapporte chaque année à l'État la TVA (550 milliards).

Les millions de retraités et chômeurs seront sans doute contents de savoir encore que deux de ces nantis sur trois ont déclaré avoir bénéficié en 1992 de revenus compris entre 200 000 F et 750 000 F, auxquels s'ajou-

tent pour un sur quatre, des revenus supérieurs à 750 000 F. Et quand la direction des Impôts parle de revenus, il faut bien s'entendre; rien à voir ou presque avec une pension ou un salaire, puisque pour plus de 65% des personnes assujetties à l'ISF, l'essentiel des revenus ne correspondent à aucune activité professionnelle. En fait, il s'agit principalement de revenus tirés d'un patrimoine foncier ou de placements financiers. Les actions ont d'ailleurs la préférence de ces gens-là puisqu'elles représentent 56% de leur patrimoine, contre 44% pour l'immobilier.

Et dire que pour couvrir les déficits publics, le gouvernement vient de relever de deux points la TVA et nous prépare une hausse de la CSG, au nom de l'égalité de tous les citoyens face aux sacrifices nécessaires. Et pourquoi ne taxerait-il pas d'abord au niveau nécessaire ces fortunes accumulées sans le moindre effort? Rien qu'un petit prélèvement de 4 ou 5% sur ce patrimoine suffirait à combler le «trou» de la Sécurité sociale...

R.M.

Modification des statuts de la CGT

LA LUTTE DE CLASSE EXISTE, ET IL Y AURA TOUJOURS DES MILITANTS OUVRIERS POUR LA MENER

La direction de la confédération CGT propose au prochain congrès de la CGT qui se tiendra du 3 au 8 décembre prochain, une nouvelle plate-forme et de nouveaux statuts. Il s'agirait de «renouveler le syndicalisme» afin de «répondre aux évolutions du salariat et aux exigences nouvelles de l'activité syndicale...» lit-on dans le projet soumis à la discussion.

L'article 1 des statuts (déjà revus en 1982) fixait encore, tout au moins formellement, comme but de la CGT, «la suppression de l'exploitation capitaliste, notamment par la socialisation des moyens de production et d'échange». Éliminées donc, ces références à la lutte de classe et à une autre société. La CGT ne se fixerait plus désormais comme but que de «combattre toutes les formes d'exploitation du salariat...».

On supprime le terme «ouvriers» pour le remplacer par «salariés dans toutes leurs composantes», sous prétexte qu'aujourd'hui, «les ouvriers, les employés, les ingénieurs-cadres-techniciens-agents de maîtrise représentent chacun un tiers de l'ensemble du salariat». A la place de la lutte de classe, on parle désormais de «nouvelles solidarités» entre les différentes catégories de salariés, de «pleine citoyenneté» où chacun pourrait enfin «élaborer des projets, pouvoir maîtriser sa vie, pouvoir réussir socialement...». C'est là le jargon des «rénovateurs» de tout poil qui, sous prétexte de faire plus moderne, reprennent les vieilleries réformistes.

Des militants se sont, à juste titre, inquiétés de ces propositions et ont insisté sur la nécessité pour les militants de garder le fil à plomb de positions lutte de classe.

Il est possible que certaines des protestations contre le nouveau cours n'émanent pas toutes de militants attachés aux idéaux de lutte collective et de transformation sociale. Elles peuvent refléter des querelles d'appareils, répercutant pour certaines celles qui existent au sein du PCF. Et il est parfois difficile de discerner ce qui sert de prétexte à des règle-

ments de comptes et ce qui relève de choix politiques fondamentaux. Et certains peuvent se faire les champions du maintien des anciens statuts sans être pour autant moins réformistes et bureaucrates que les autres.

Certes, le réformisme dans la pratique des dirigeants de la CGT à divers niveaux ne date pas d'aujourd'hui, ni son respect de la société capitaliste qui s'est manifesté à maintes reprises, tout particulièrement dans des périodes cruciales où la classe ouvrière s'est fait craindre de la bourgeoisie. Pour ne parler que d'événements pas trop lointains, rappelons la façon dont la direction de la CGT – aux côtés des autres confédérations syndicales – a bradé la grève générale de mai 1968 ou plus récemment encore le soutien de la politique des gouvernements socialistes à participation PCF après 1981.

Mais en jetant par-dessus bord les références issues du passé, les dirigeants de la CGT franchissent un nouveau pas. L'appareil de la CGT (dont l'influence réelle a décliné ces dernières années – en même temps certes que celle des autres centrales, mais aussi du fait de la démoralisation qu'elle a introduite dans ses propres rangs par sa politique de soutien à une politique antiouvrière menée par un gouvernement dit de gauche) escompte peut-être tirer du prétendu modernisme qu'il prône un peu de reconnaissance de la part du pouvoir et du patronat. Ça n'est même pas sûr qu'il y parvienne car la place convoitée est largement occupée par les centrales concurrentes, la CFDT et FO.

Le paradoxe, c'est que le rôle que joue encore la CGT dans ses rapports avec les gouvernements et avec le patronat, elle le doit essentiellement au fait qu'elle a influencé et qu'elle influence



Louis Vianet lors du 44^e congrès de la CGT en 1992. Une CGT « de notre temps » qui envisage d'éliminer les références à un passé plus combatif.

encore une partie de la classe ouvrière qui est la moins sensible aux idées de collaboration de classe, et au fait qu'elle conserve de son passé l'image d'une organisation plus combative, plus radicale que ses rivales. Nombre de militants de la CGT, de ses adhérents, de ses électeurs la suivent à cause de cela. En ce sens, les dirigeants de la CGT sont en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis... sans pouvoir forcément trouver un siège ailleurs. Mais c'est leur problème, ne nous inquiétons pas pour eux!

Par contre la lutte de classe, que ces dirigeants prétendent supprimer en la biffant des statuts, existe bel et bien comme existe l'exploitation, et donc la nécessité de combattre pour «la socialisation des moyens de production». Un vote de congrès ne peut faire disparaître cette réalité-là.

Les militants de la CGT qui ont à cœur de continuer à organiser les travailleurs, contre la lutte de classe que mène le patronat, doivent dénoncer et combattre cette volonté de corriger les statuts de leur syndicat. Il ne faut pas laisser effacer les traces et les marques des luttes du passé, laisser balancer par-dessus bord les perspectives de transformation sociale auxquelles des générations ont consacré leur vie et auxquelles on doit aujourd'hui qu'il y a encore dans la classe ouvrière de ce pays des hommes et des femmes qui ne considèrent pas l'exploitation capitaliste comme une fatalité, encore moins comme une nécessité. C'est ce passé-là qui ouvre la voie à l'avenir.

De toute façon, la lutte de classe existe, comme existeront des militants, dans la classe ouvrière, dans ses organisations, pour continuer à la mener, aussi bien dans les luttes quotidiennes que dans les nécessaires luttes d'ensemble qui ne manqueront pas de surgir.

Michelle VERDIER

Étudiants

Misère et colère des universités

LE GOUVERNEMENT RECOULE



Des étudiants votent la fin de la grève.

François Bayrou vient d'annoncer qu'il allait mettre en place «un plan d'urgence pour les universités les plus mal dotées, afin de rattraper les retards accumulés.».

Il est évident que la mobilisation depuis trois semaines des étudiants rouennais n'est pas étrangère à cette déclaration, et que le gouvernement compte ainsi désamorcer les mouvements de mécontentement qui, de Metz à Toulouse, commençaient à s'organiser un peu partout. Car s'il y a urgence, ce n'est pas seulement à l'université de Rouen, où dès le mois de mai certains départements ne pouvaient plus fonctionner l'an dernier faute de crédits. A Montpellier, Metz, Besançon, Amiens, Créteil, Toulouse, partout les facultés manquent de locaux, d'enseignants et d'agents, aussi bien techniques qu'administratifs. Selon les organisations

syndicales, il manquerait aujourd'hui sur l'ensemble des facultés 5 000 postes d'enseignants et autant pour le personnel non enseignant, tandis que l'assemblée des directeurs d'universités estime de son côté le déficit global à 9 000 postes.

Le problème n'est pas nouveau, cela n'a pourtant pas empêché le gouvernement et l'Assemblée de réduire le budget de l'enseignement de 312 millions de francs. Alors quand Bayrou déclare aujourd'hui vouloir faire l'inventaire des facs en difficulté et établir un plan de rattrapage d'ici les trois prochaines années, on a tout lieu de douter de sa bonne foi. En tout cas, à Rouen comme ailleurs, les étudiants savent ce qu'il leur reste à faire pour que le gouvernement n'oublie pas ses engagements!

LDF Toulouse

LA GRÈVE C'EST CONTAGIEUX !

Nous relations dans Lutte Ouvrière n° 1426 de la semaine dernière une grève chez LFB de Carbon Blanc-Bordeaux qui s'est soldée notamment par une augmentation de 180F brut. LDF est la filiale toulousaine du même groupe Grimaud et sous-traite pour Yoplait, Danone et Chambourcy la distribution de leurs produits frais aux grandes surfaces de la région.

Les salaires y sont là aussi particulièrement bas, compris entre 5000 et 6000F mensuel. Les conditions de travail sont aussi difficiles, le froid, le poids des colis et le rendement ne laissent aucun répit. Nous sommes environ 70 personnes à travailler 24h sur 24 dans différentes équipes.

Il y a trois semaines, le ras-le-bol des cadences et les pressions des petits chefs ont provoqué un premier débrayage. L'assemblée générale aussitôt convoquée regroupa la quasi-totalité du personnel embauché à l'exception de la maîtrise que les grévistes refusaient d'accepter. Panique à la direction qui, stupéfaite, a essayé de désamorcer la colère. Certains

d'entre nous parlèrent à ce moment-là du problème des salaires, mais sans résultat, le sentiment général étant alors que l'on avait réussi à se faire respecter, et que c'était le principal.

C'est dans cette ambiance que l'on a appris à la fin de la semaine, que l'usine sœur de Bordeaux était en grève pour 600 F d'augmentation. Un second débrayage a donc eu lieu. L'assemblée générale s'est mise d'accord sur les revendications suivantes : retour immédiat des quatre « jaunes » envoyés à Bordeaux pour casser la grève, refus de faire le travail des Bordelais si par hasard la direction essayait de rapatrier le travail, et enfin augmentation de 500F pour tous.

Le lundi suivant, la direction prétendait ne négocier que le jeudi suivant, en espérant bien sûr que la tension allait retomber d'ici-là. Le directeur reçut une délégation du personnel, mais réussit à convaincre la majorité des présents d'attendre jusqu'à jeudi, en évoquant sa position de sous-traitant à la merci des donneurs d'ordre. Mais ces deux jours de répit n'allaient pas être inutiles pour les travailleurs, en permettant en particulier de faire une assemblée générale avec l'équipe de nuit traditionnellement peu liée aux autres équipes.

Le jeudi la direction fit donc ses propositions qui sonnaient comme une insulte aux ou-

vriers : 1 % d'augmentation avec un minimum de 100F. Ce fut le tollé. Le lendemain vendredi 27 octobre, la grève était totale à partir de 7 heures du matin. Le directeur proposa alors 200F pour le coefficient 115 et des augmentations dégressives au-delà. Ce fut encore refusé. Il décida alors de venir faire ses propositions en assemblée générale à 9h. Toutes les équipes étaient présentes, y compris celles dont ce n'était pas l'horaire. On lui rappela alors que ce sont des augmentations uniformes que l'on veut, et rien d'autre. Il était très déconfit et encore plus quand il vit sortir les boules de pétanque et les grills pour le repas de midi.

Il revint alors en disant qu'il prenait sur lui de donner 200F pour le coefficient 115 et 150F aux autres. C'est sur ces propositions que le travail a repris progressivement, avec le sentiment d'avoir fait reculer la direction et d'obtenir nettement plus que ce qu'elle proposait.

Cette semaine la fiche de paie incluant l'augmentation est parue, et si tous étaient fiers d'avoir gagné, une certaine frustration apparaissait. Il faudra remettre ça, et cette fois en se coordonnant avec Bordeaux. Pour la plupart d'entre nous c'était la première grève et ces moments de solidarité ainsi vécus, ça donne envie de recommencer!

Correspondant LO

SNECMA Corbeil (Essonne)

LES NETTOYEURS EN GRÈVE CONTRE LES MUTATIONS

La Snecma restructure ses sites. La direction a mis en place un plan appelé «*démarche de retour à l'équilibre*»; ce qui signifie faire des économies sur tout et, entre autres, sur les contrats des entreprises extérieures qui sont systématiquement révisés à la baisse au détriment des salariés.

Ainsi, à Corbeil, les travailleurs de la nouvelle entreprise de nettoyage Net Adonis sont en grève depuis jeudi dernier : ils refusent la mutation de deux ouvrières sur un autre chantier à Vélizy (110 kilomètres aller-retour de Corbeil où elles habitent). Ce n'est pas la première fois qu'ils s'opposent aux attaques de leur patron. Déjà, en août dernier, lors de la reprise du chantier de nettoyage de l'usine de Corbeil par Net Adonis, les nettoyeurs avaient dû s'opposer à 9 licenciements et à la perte d'une heure de salaire par journée de travail... avec succès.

Pour faire des économies, la direction de la Snecma met en concurrence les différentes entreprises de nettoyage à chaque renouvellement de contrat. La société qui propose le plus avantageux remporte le marché, reprend l'ancien personnel, se rembourse sur le dos des salariés des abattements qu'elle a dû concéder, rogne sur le matériel, baisse les salaires et, bien souvent, procède à des licenciements. Et parce qu'elle encourage de telles pratiques par sa politique de restriction, la Snecma, en définitive, est bien la

seule responsable.

Votée à l'unanimité par la cinquantaine de salariés présents sur le site de Corbeil, la grève est reconduite tous les jours. Même si la grève a également été l'occasion de mettre sur le tapis bien d'autres problèmes restés jusqu'à en suspens comme les retards de paye, l'irrégularité des contrats de travail ou le manque de matériel, la principale revendication reste le refus des mutations.

Depuis plusieurs jours, le patron promet de venir, puis se défile au dernier moment, et finalement arrive à l'improviste pour expliquer qu'il faut d'abord reprendre le travail avant d'entamer des négociations. Fatigués d'attendre un patron qui joue les arlésiennes, les grévistes ont décidé d'aller demander des comptes à la Snecma. L'adjoint du chef du personnel est venu s'expliquer; plutôt conciliant au départ, il a très vite été gêné lorsqu'il a dû justifier devant tout le monde, le recours à un commando de non-grévistes recrutés sur d'autres chantiers, pour venir faire le boulot.

Conscients de la complicité qui lie la direction de la Snecma à celle de Net Adonis, les nettoyeurs ont fait appel à la solidarité de l'ensemble des salariés de l'usine; et comme disait un gréviste : «*Quelle que soit l'issue du conflit, voilà au moins un patron qui aura appris qu'il ne faut pas nous marcher sur les pieds*».

Correspondant LO

Air France

DROIT DE RÉPONSE ?

Lundi 6 novembre, dans l'affaire de la publicité anti-grève d'Air France, un tribunal a finalement ordonné aux quatre chaînes de télévision concernées de publier la réponse du Syndicat national du personnel navigant commercial. Et cela, dans un délai de huit jours.

Une nouvelle grève ayant été programmée cette semaine chez les navigants commerciaux d'Air France (car ils refusent toujours les nouvelles mesures d'austérité que veut leur imposer la direction), on verra si les

chaînes de télévision seront aussi pressées à leur donner ce droit de réponse «*à chaud*» qu'elles le furent à diffuser la publicité antigréviste de leur direction.

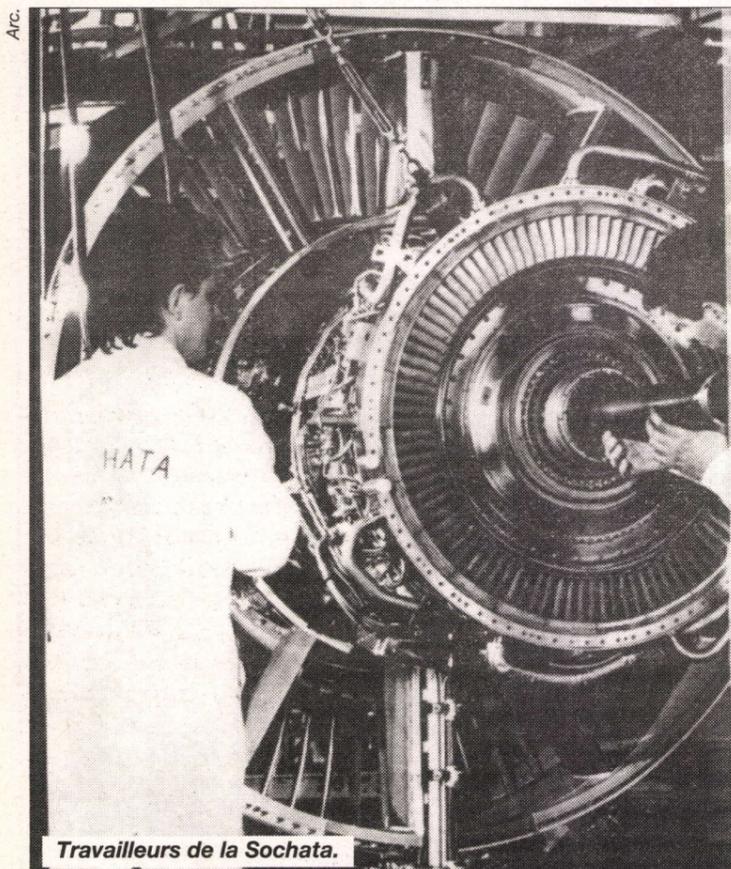
Mais même si tel était le cas, cela ne ferait pas oublier que, depuis des mois, l'immense majorité de la presse reprend les arguments de la direction sur les sacrifices que le personnel commercial ou ouvrier d'Air France devrait accepter. Ce n'est pas un droit de réponse exceptionnel, et encore obtenu par décision judi-

ciaire deux mois après une grève, qui compensera cela. Ni, plus largement encore, qui contrebalancera le fait que par mille liens – dont les pourboires d'un Botton à un PPDA ne sont que les plus visibles – le patronat a, en permanence, les moyens de faire entendre sa voix, de faire prévaloir ses arguments et ses intérêts dans une presse, audiovisuelle ou autre, qui lui appartient d'ailleurs personnellement dans son immense majorité.

Correspondant LO

SOCHATA (Ile-de-France)

TAILLABLES, CORVÉABLES, ET FLEXIBLES...



Travailleurs de la Sochata.

La Sochata est une filiale de la Snecma qui est spécialisée dans la réparation de moteurs d'avions et dont le siège est à Saint-Quentin-en-Yvelines. Comme à la Snecma, les travailleurs subissent des journées de chômage technique dans le cadre du TRILD (Temps Réduit Indemnifié de Longue Durée). Comme l'indemnisation n'est que partielle, cela se traduit régulièrement par des baisses de salaire.

Et pourtant, prétextant une charge de travail subite, la direction de la Sochata a demandé à une quarantaine de travailleurs de venir travailler le samedi 28 octobre. Tout le monde a refusé, disant à juste titre : « Pas question de faire des heures sup' alors qu'il y a

du chômage ». C'est alors que la direction a menacé les travailleurs de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement, en s'appuyant sur la législation qui donne pouvoir à l'employeur d'exiger des heures supplémentaires. Elle a entamé quarante procédures de licenciement contre ceux qui avaient refusé, pour les obliger à céder - ce qu'elle a obtenu d'eux.

Au centre Snecma de Vilaroche, en Seine-et-Marne, où une vingtaine d'ouvriers de la Sochata s'occupent des essais moteurs, elle a agi de la même manière pour le week-end du 3-4 novembre. Devant le refus unanime des ouvriers de faire des heures supplémentaires, le chef du personnel est venu en personne de

Saint-Quentin menacer les travailleurs de licenciement, afin d'imposer à l'équipe du soir de faire 2 heures de plus le vendredi et à l'équipe du matin de venir le samedi. Les heures supplémentaires ne seront pas payées mais récupérées à une date ultérieure.

Les travailleurs en avaient gros sur le cœur : « Travailler 10 heures par jour, venir le samedi et être au chômage technique, selon le bon vouloir de la direction, c'est le progrès vu par les patrons ! » Les arguments sur la concurrence et la bonne marche de l'entreprise ne prennent pas, mais si aujourd'hui les travailleurs ont été contraints de céder, gare au retour de manivelle.

Correspondant LO

LEVER Haubourdin (Nord)

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES SALAIRES

Onze jours de grève et de blocage complet de l'entreprise n'ont pas suffi pour faire reculer la direction sur son plan de réduction des horaires et des salaires.

Avec un mois de retard, la direction a finalement pu organiser son référendum-chantage : préférez-vous la baisse des salaires pendant 2 ans ou les licenciements ? C'est demander aux travailleurs, le couteau sous la gorge, s'ils préfèrent la peste ou le choléra.

Sur 459 inscrits au collège ouvriers-employés, 280 ont déposé un bulletin « oui » au plan de la direction, soit 61 %. Cela ne signifie pas que tous ces camarades sont du côté de la direction, mais qu'ils estiment qu'une perte de salaire de 8 % la première année et

de 10 % la seconde est un moindre mal par rapport aux licenciements de 80 d'entre nous. Cependant 103 ont voté « non », 14 ont voté nul et une soixantaine ont refusé de voter.

Dans le collège agents de maîtrise et cadres, 93 % des 140 inscrits ont voté « oui ». Mais eux ne ressentent pas les conséquences de la diminution de leur salaire comme la majorité des ouvriers.

La direction se prévaut maintenant des résultats de son référendum truqué pour faire monter les enchères : contrairement à ce qu'elle avait signé avec les responsables de la CGT, elle n'a pas retiré immédiatement les 122 lettres de licenciement après la réunion du CE. Elle ne l'a fait que par petits paquets, au fur et à mesure de l'arrivée des dérogations aux départs anticipés qu'elle avait exigées de la direction départementale

du Travail et de l'Emploi, et de la confirmation des FNE. Les autres licenciements ne devaient être levés qu'après le résultat du référendum, ce qui a suscité une délégation de protestation de la part des quelques dizaines d'entre nous qui ne comptent pas baisser les bras.

La direction marque des points : aux neuf milliards de bénéfices réalisés l'année dernière par la multinationale Unilever vont venir s'ajouter les milliers de francs que nous allons perdre chaque mois sur nos salaires ainsi que les diminutions de charges sociales accordées par l'État à la direction pour avoir mis en place des horaires à temps partiel.

Comme on peut voir, les patrons, et en particulier le nôtre, mènent une lutte de classe sans répit. La leçon ne doit pas être perdue.

Correspondant LO

TALBOT Poissy (Yvelines)

TOUJOURS PLUS SUR LE DOS DES OUVRIERS

Le groupe Peugeot-Citroën, dont fait partie la SNC Talbot à Poissy, a annoncé pour les premiers six mois de l'année des profits en hausse de 77 % par rapport à la même période de 1994.

Calvet et les actionnaires du groupe ont donc de bonnes raisons d'être satisfaits. Pour les travailleurs, c'est tout le contraire. D'abord parce que ces profits correspondent à une diminution importante des effectifs : 1240 travailleurs en moins sur tout le groupe pendant cette même période. Ensuite parce que les ouvriers subissent des baisses de salaire du fait du chômage technique permanent : à Poissy, 5 jours ont été chômés en octobre et 4 sont programmés en novembre. Ainsi, la semaine du 1^{er} novembre

a été transformée en semaine de congé. Fort bien pour le repos, mais ces journées sont indemnisées à 65 %.

Mais cela n'est pas tout. Calvet fait grimper ses profits aussi par l'augmentation de la charge de travail. Ainsi au B3 par exemple, les préparations des climatiseurs, des façades et des combinés qui étaient faites en dehors de la chaîne, ont été transférées sur la chaîne, ce qui a permis à la direction de supprimer 4 emplois par équipe, soit huit personnes en moins.

Pour ces 77 % de profits en plus, Calvet aura, c'est certain, les félicitations de ses actionnaires et peut-être se fera-t-il voter une nouvelle augmentation de son salaire royal...

Raffinerie Total La Mède (Bouches-du-Rhône)

TOTALE INSÉCURITÉ CHEZ TOTAL

Depuis début octobre, la raffinerie de Total, la CFR, à La Mède, procède à un arrêt technique. Ces arrêts périodiques ont pour but de contrôler, transformer et moderniser les installations. Une unité entière a été arrêtée, celle qui n'avait officiellement pas souffert de l'explosion du secteur «Gaz Plan» qui avait fait six morts en 1992 (voir LO n°1272).

Mais, dans ce chantier qui est une énorme fourmilière d'environ 1 000 travailleurs, aucune des entreprises réalisant les travaux ne le fait avec ses propres effectifs : toutes ont employé jusqu'à 80% de sous-traités et d'intérimaires pour la durée du chantier. Ce reniement permanent du personnel est tel que bon nombre de chefs d'équipe ne savent même pas qui ils pointent. Du coup, on pouvait être pointé par deux chefs d'équipe différents. En cas d'accident, il aurait été quasiment impossible de repérer les absents.

Cette totale inorganisation, ressentie par tous comme le problème numéro un de ce chantier, relève du choix des patrons de Total de faire avancer les travaux à n'importe quel prix. Cela se

traduit par des mesures grotesques, mais le plus souvent dangereuses. Ainsi par exemple, l'une d'elles consiste à nous faire présenter sans arrêt la carte d'accès et une pièce d'identité avec nos mains salies de graisses et de résidus pétroliers. Car le chantier est submergé par la saleté : boues omniprésentes, goudron dégoulinant partout, flaques de résidus pétroliers avec un risque permanent d'incendie ou d'explosion.

Le 4 octobre, quasiment au démarrage du chantier, les délais pressaient tellement qu'un chef d'équipe, pour avancer le travail et sur ordre de ses supérieurs, sectionna un tuyau plein d'essence. Il fut sanctionné. Depuis, des situations semblables, tout aussi dangereuses, se sont reproduites : plusieurs fois, des conduites ont été découpées et il y eut d'autres fuites d'essence ou de gaz, le tout dans une véritable banalisation de l'insécurité.

Pas étonnant alors que le 20 octobre, quinze travailleurs se soient retrouvés dans des émanations d'hydrogène sulfuré. Certains ont dû être hospitalisés. Or, sur le chantier ce jour-là, rien ne marchait. Et ce n'est pas

la sirène d'alerte hors d'usage mais le klaxon des ambulances de pompiers qui a entraîné l'évacuation. Le lendemain, un avis affiché sur les «Algécos» signalait la panne des circuits d'air comprimé et des réseaux électriques et recommandait au personnel d'être attentif aux cornes de brume portatives des pompiers : «Comme au stade» disaient les ouvriers!

A plusieurs reprises, des secteurs de 400 à 500 travailleurs ont dû être évacués précipitamment car les immenses échafaudages, hauts parfois de plusieurs dizaines de mètres, autour des colonnes de distillation, menaçaient de s'effondrer. Des travaux faillirent tourner au drame. En début d'arrêt, on «platine» les circuits sur lesquels on va travailler, c'est-à-dire qu'on remplace les joints par un disque de métal, ce qui isole le circuit. Mais les disques de métal, au fil des jours, laissent passer les gaz et les essences, et quand on intervient sur un circuit fermé depuis quelques jours, même platiné, il y a du gaz. C'est ainsi qu'un soudeur, qui faisait une réparation en ouvrant un tuyau, a subi un départ de flamme. Le souffle de gaz était tellement

puissant qu'il a heureusement éteint la flamme!

A cause du souvenir de l'accident du «Gaz Plan», les contrôles des soudures par source radio-active ont été multipliés. Mais les équipes radio, très proches les unes des autres, ont risqué de s'irradier mutuellement. La sécurité dans ce domaine est très peu contrôlée. Et pour ne pas prendre le risque d'un contrôle nocturne de la CRAM ou de l'inspection du Travail, les entreprises ont payé une vigie chargée de prévenir à la corne de brume de toute arrivée importune.

A la fin du chantier, le mistral a soufflé en rafales, à plus de 100 km/heure, et il a plu des casques, des tôles, des outils oubliés sur les échafaudages. Très souvent, les unités ont été évacuées en urgence, compte tenu du danger. Ce qui n'a pas empêché chaque entreprise de demander à ses salariés de tenir les délais, donc de rester le soir ou de revenir le lendemain matin très tôt pour rattraper le retard.

Autre aspect de ce désordre, le plus souvent, sur les fiches de paie, les heures de ceux qui ont travaillé sur ce chantier ne se sont pas traduites en totalité en

heures travaillées car, comme l'ont expliqué les responsables, «on ne peut pas légalement dépasser les 48 heures par semaine, alors le reste passera en primes». En effet, nombreux ont été ceux qui ont travaillé quinze, voire seize heures par jour. En week-end, les patrons ont fait venir des travailleurs à 4 heures du matin et certains n'ont débauché qu'à 21 heures. Mais le patron s'est cru quitte en offrant le barbecue, le casse-croûte, parfois le restaurant à midi! Quant aux chefs d'équipe, certains d'entre eux ont fait souvent les deux quarts dans une même journée.

La situation difficile de l'emploi permet aux patrons de puiser dans le réservoir des chômeurs de Marseille et du pourtour de l'étang de Berre. Certains travailleurs ne retrouveront pas de travail avant les prochains arrêts prévus sur les différents sites de l'Étang de Berre, dans deux ou trois mois. Ceci explique aussi qu'ils n'hésitent pas à faire des heures supplémentaires pour constituer le petit pécule qui permettra d'attendre le prochain chantier.

Correspondant LO

Échos des entreprises

CHÔMAGE

C'EST REPARTI DANS LE MAUVAIS SENS



ANPE à Paris.

Pour le second mois consécutif, le chômage vient à nouveau d'augmenter, de 28 200 officiellement.

Malgré tous les plans emploi, les aides diverses aux employeurs, bref tous les moyens artificiels pour masquer la réalité,

celle-ci est toujours là : il y a environ trois millions de chômeurs et presque autant d'emplois précaires aux lisières du chômage.

L'autre réalité qu'on cherche à masquer, c'est que le responsable de cette situation s'appelle le capitalisme.

RP
RHÔNE-POULENC
CONCEPTION AU RABAIS = DANGER

Deux travailleurs du PMO29 ont été intoxiqués par du trifluorométhylaniline à la suite d'un défaut d'étanchéité de l'appareillage.

En fait, il ne s'agit pas vraiment d'un «accident» car, dès le départ, le mécanisme de chargement n'était pas correctement conçu et le fonctionnement

des vannes était fantaisiste.

Quand on fait une installation en fonction d'un budget et non pas le contraire, voilà ce qui arrive.

Maintenant la fabrication est arrêtée, pour les travaux de mise en sécurité indispensables.

Encore une fois, ce sont les coups durs qui font avancer la sécurité à l'usine.

RB CASSE LA DALLE

A la COMEC, un tracteur casse tant qu'il peut, afin de préparer le terrain à la nouvelle presse qui ne saurait tarder?

Alors entre le train de cisailage, la Fab 2 et le marteau-piqueur, on vous laisse deviner l'ambiance pour ceux qui travaillent là.

L'appétit du patron n'a pas vraiment de limites et il franchit allégrement le mur du son...

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière SA Bourgeois (Le Tranchant).

BIENVENUE À RP

Les deux personnes intoxiquées au PMO29 sont restées 24 heures à l'hôpital en observation.

Elles ont dû ensuite revenir à l'usine pour voir le médecin du travail et récupérer leur véhicule. La moindre des choses serait

de se préoccuper de leur transport de l'hôpital à l'usine. Ben non! Ça, à l'usine, on ne sait pas le faire. Elles ont dû se débrouiller par leurs propres moyens. Et, le lendemain matin, au boulot!

C'est sympa, RP.

Extraits du bulletin Lutte Ouvrière Rhône-Poulenc Vitry (Val-de-Marne).

À propos
de la guerre de
1914-1918

C'EST LA FAUTE À ROUSSEAU

de Gaston HAUSTRATE

Le 11 novembre 1919, à Tourcoing, après la cérémonie des anciens combattants, Hypolyte – le héros du roman – qui a refusé de participer à cette manifestation, a la surprise de retrouver son ancien capitaine, Rousseau. Celui-ci s'était illustré pendant l'hiver 1917 en faisant fusiller pour « rébellion » le caporal Antoine, parce que celui-ci s'était permis de répondre au capitaine qui voulait les envoyer au casse-pipes : « Si tu veux te suicider, mon vieux, vas-y tout seul ».

Rousseau n'est pas seulement responsable des anciens combattants de Tourcoing, il est aussi chef d'entreprise et veut se lancer dans la politique...

Gaston Haustrate poursuit ainsi avec *C'est la faute à Rousseau* la saga d'une famille ouvrière de la Commune de Paris à 1968. Ses deux premiers romans, *N'oublie jamais, Nicolas...* et *L'enfer de la charité*, se déroulaient pendant la Commune de Paris et au cours de l'année 1897, en pleine affaire Dreyfus. Ce dernier roman nous projette en 1919, juste au lendemain de cette boucherie qu'avait été la Première Guerre mondiale, dans une période où les souvenirs des horreurs de la guerre, d'une part, la cherté de la vie et l'attrait de la Révolution russe, d'autre part, allaient entraîner une progression des luttes ouvrières.

Les caractères des personnages sont plutôt sommaires, les situations font un peu mélo, mais cela n'empêche pas ce petit roman d'être bien sympathique. Ne serait-ce que parce qu'il rappelle un certain nombre de faits. Ainsi, à propos de la frénésie de construction de monuments aux morts : « Le moindre village voulait sa stèle à la mémoire de ses poilus morts au champ d'honneur ». Haustrate parle de ce vil-

lage d'Equedreville dans la Manche, où la municipalité avait osé faire inscrire au bas de sa stèle : « Que maudite soit la guerre ! » Cela paraissait a priori indiqué, mais non : le maire s'est fait taper sur les doigts et le préfet a refusé de présider la cérémonie d'inauguration ! »

François LECLERC
C'est la faute à Rousseau
Editions Caliban. 110 F.



... et
quelques
autres romans

Parmi les romans qui dénoncent ce qu'a été la guerre de 1914-1918, cette première guerre impérialiste mondiale qui fit 11 millions de morts de toutes nationalités, en voici quelques-uns que l'on trouve dans des collections de poche.

PAIN DE SOLDAT d'Henri Poulaille

Ce roman fait suite à *Pain quotidien* et *Les Damnés de la terre*. Le récit plus ou moins autobiographique d'un jeune ouvrier dans la guerre.

A L'OUEST RIEN DE NOUVEAU d'Erich Maria Remarque

Côté allemand, la guerre, les tranchées, la misère, les souffrances et la mort, identiques à celles qui sévissent côté français.

JULES MATRAT d'Exbrayat

Un jeune paysan, arraché à la vie quotidienne par la guerre, revient au pays, marqué par l'horreur de ce qu'il a vécu.

LES SENTIERS DE LA GLOIRE de Humphrey Cobb

Dans les tranchées, en 1917, la révolte des soldats contre la barbarie qu'on leur impose et la répression absurde et sans pitié de la hiérarchie militaire.

VERDUN de Jules Romains

Une vision saisissante et le récit du calvaire des tranchées pendant la bataille de Verdun qui dura neuf mois, en 1916.

UN LONG DIMANCHE DE FIANÇAILLES de Sébastien Japrisot

L'arrière, le front, ce qu'on cache aux uns sur le sort des autres. Une dénonciation de la hiérarchie militaire quand elle se sert de la guerre pour masquer sa médiocrité.

Réédition
en poche

JASMINE de Bharati Mukherjee

Jasmine est l'histoire d'une jeune femme née au milieu des années soixante dans un village du Penjab en Inde. Les circonstances de la vie la conduisent aux Etats-Unis, dans une bourgade rurale bien différente au fin fond du Middle West.

Dans son village du Penjab les codes féodaux sévissaient et conduisaient certaines veuves à s'immoler par le feu sur le bûcher de leur mari défunt. Lorsque Jasmine était une enfant, elle a réussi à échapper à l'analphabétisme et au mariage arrangé dès l'âge de treize ans, grâce à l'énergie indomptable de sa mère.

Jasmine devient une jeune citadine après s'être mariée civi-

lement, sans invités et sans dot, avec un jeune ingénieur électricien qui gagne sa vie comme comptable et comme réparateur. Son mari la respecte et souhaite qu'elle s'émancipe et se cultive. Mais la barbarie féodale est également bien présente à la ville. Jasmine est considérée comme une prostituée par les terroristes sikhs qui multiplient les attentats contre toutes celles et tous ceux qui ne respectent pas leurs interdits religieux.

La jeune femme connaît ensuite la condition sordide d'une immigrée clandestine en butte à la violence des passeurs et constamment sous la menace d'une arrestation par la police de

l'immigration des Etats-Unis, un pays qui « a tant de façons de vous humilier, de vous décevoir ».

De la Floride à l'Iowa en passant par New York, elle découvre des aspects variés et contrastés de la société américaine, notamment le milieu des intellectuels aisés de Manhattan du style Woody Allen ou celui des fermiers endettés du Middle West, des gens « qui ne se vantent jamais, pleins de tact et bien élevés ». Mais des hommes que la ruine pousse parfois à se suicider ou à vouloir tuer le banquier du coin.

Ce roman donne également un bon aperçu des attitudes diverses adoptées par les immigrés venus en Amérique. Il y a ceux qui res-

tent repliés sur leurs souvenirs et sur leur pays d'origine comme cette famille originaire du Penjab vivant à New York et regardant chaque soir un mélodrame indien sur son magnétoscope. A l'opposé il y a l'attitude de Yo, un jeune Vietnamien qui veut s'américaniser le plus vite possible pour rompre avec un passé trop douloureux.

Jasmine suit sa propre voie. Elle a beau garder sur elle précieusement la statuette d'un dieu en bois de santal, elle aborde sa nouvelle existence sans aucun fatalisme. Les épreuves plus ou moins cruelles, les changements d'identité provoquent chez elle des métamorphoses personnelles où l'amertume, la culpabilité ou la nostalgie ne sont pas de mise. Car la grande force de *Jasmine* réside dans sa capacité à rencontrer des gens pleins de générosité qui stimulent toujours plus sa soif de liberté.

On se laisse aisément empor-

ter par ce roman tonique et même optimiste, d'autant plus que l'auteur porte un regard plein de finesse aussi bien sur la société indienne que sur la société américaine.

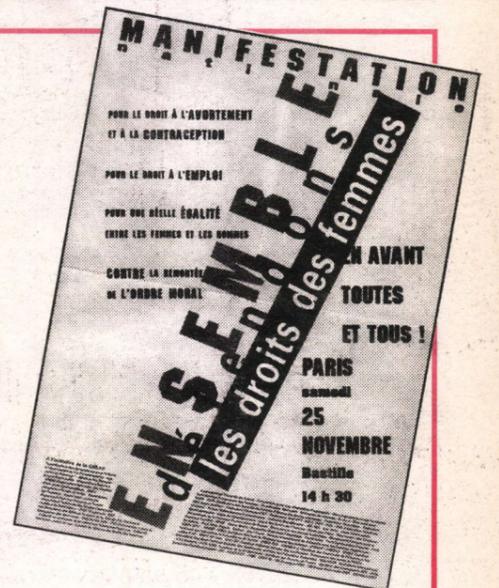
Jean-Pierre CALVI
Jasmine, de Bharati Mukherjee.
Editions Folio, 32 F.



Le 25 novembre à Paris

MANIFESTONS NOMBREUX POUR LES DROITS DES FEMMES

« POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT ET À LA CONTRACEPTION »
« POUR LE DROIT À L'EMPLOI »
« POUR UNE RÉELLE ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »
« CONTRE LA REMONTÉE DE L'ORDRE MORAL »



C'est pour permettre que ces revendications soient réaffirmées le plus largement et le plus nettement possible que plus d'une centaine d'associations et d'organisations syndicales et politiques – parmi lesquelles Lutte Ouvrière – ont, à l'initiative de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (la CADAC) décidé d'appeler à une manifestation nationale le 25 novembre à 14h30 à Paris, à partir de la place de la Bastille.

Oui, les droits des femmes, même ceux qui sont reconnus par la loi, sont peu à peu remis en cause.

C'est le cas du droit à l'avortement et à la contraception.

Après des années de lutte des femmes, la loi dite Veil, promulguée en 1975, avait dépenalisé l'avortement et l'avait médicalisé en prévoyant des centres d'IVG dans tous les hôpitaux publics. Ces centres avaient aussi pour tâches la contraception et la prévention. En 1982, l'interruption volontaire de grossesse

devenait une intervention remboursée à hauteur de 80% par la Sécurité sociale. Le nombre d'avortements se stabilisait alors autour de 180000 par an.

On estime qu'avant 1975, environ 500 femmes mourraient chaque année des suites d'un avortement clandestin. Il n'y en eut plus après 1975. Les cas de stérilité consécutifs à des avortements disparurent eux aussi.

Mais les centres d'IVG sont restés les parents pauvres de la médecine et de l'hôpital. Alors que, selon les termes de la loi, tout hôpital public doit effectuer les interruptions volontaires de grossesse, sur les 450 hôpitaux publics, 150 n'ont pas de centre d'IVG ! Ainsi dans des villes comme Maubeuge, Cahors ou Figeac, aucune structure publique n'assure ce service, d'où l'obligation d'aller en clinique privée. Il n'est pas possible aujourd'hui pour une femme d'avoir recours à l'IVG dans tout le département de la Mayenne.

Les centres d'IVG n'ont pas de budget de fonctionnement

propre et fonctionnent la plupart du temps avec des médecins vacataires. Sous le prétexte de faire des économies sur les dépenses de la Sécurité sociale, ce sont bien souvent les vacations des centres d'IVG qui sautent les premières... A Chambéry, la moitié des vacations ont été ainsi supprimées.

Enfin, les deux tiers de ces centres n'ont pas de centre de contraception – en dépit de ce qui était pourtant prévu par la loi !

Et ce ne sont pas les mesures annoncées pour « maîtriser » les dépenses de la Sécurité sociale et des hôpitaux qui vont arranger les choses !

Par ailleurs, des commandos intégristes antiavortement vociférant des cantiques attaquent de plus en plus souvent les centres et les cliniques et portent entrave et à leur liberté de pratiquer – et à la liberté des femmes qui viennent avorter.

La CADAC a ainsi recensé de janvier 1990 à décembre 1994 cinquante quatre interventions

de commandos antiavortements, avec les conséquences que l'on devine sur le moral des femmes concernées et le personnel des centres. Il a fallu que des associations réagissent vivement et les contrent sur le terrain pour obtenir que les tribunaux les condamnent – et ce n'est pas toujours le cas – et que, par exemple, les condamnations se rapportant à leurs actes soient exclues du champ de l'amnistie présidentielle comme cela était prévu. Et ce n'est que le mois dernier que le préfet de police de Paris s'est décidé à interdire les manifestations antiavortement devant les centres d'IVG... à Paris seulement !

Alors oui, le droit des femmes à l'avortement et à la contraception est à défendre car il est sans cesse remis en question.

Comme le sont les autres droits des femmes. Les chiffres montrent que l'égalité des hommes et des femmes bien qu'officiellement reconnue, n'existe pas dans les faits, ni sur

le plan professionnel, ni sur le plan politique.

Tout cela s'inscrit dans le contexte de la crise et du chômage qui rendent la situation des femmes encore plus précaire. Car si les inégalités de fait entre les hommes et les femmes n'ont jamais cessé d'exister, elles s'accroissent à nouveau aujourd'hui : les femmes sont dans une proportion encore plus grande que les hommes victimes du chômage et se voient de plus en plus imposer du travail à temps partiel – c'est-à-dire à salaire partiel.

Il y a donc bien des raisons de réagir contre tous les reculs des droits des femmes. La manifestation du 25 novembre est une façon de l'affirmer. Et dans la région parisienne comme dans toutes les villes où elle existe, Lutte Ouvrière appelle ses militants, ses sympathisants, tous ses lecteurs et amis à venir participer à Paris à cette « marche pour les droits des femmes » et à faire le maximum pour qu'elle rassemble le maximum de monde !

La prochaine réunion du

**CERCLE
LÉON TROTSKY**

aura pour thème

**LA CAUSE DES FEMMES :
PROGRÈS ET RECULS**

**Vendredi 10 novembre
à 20h30**

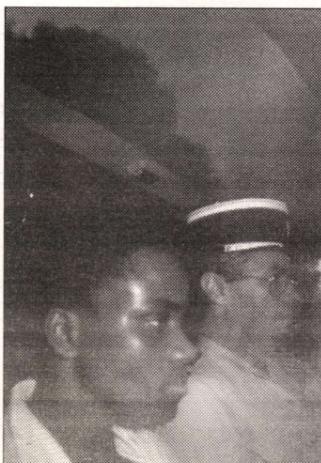
**Salle de la Mutualité,
24 rue Saint-Victor
75005 Paris**

Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 20F

Une « Sarah » en France

**JUSTICE
POUR
VÉRONIQUE
AKOBÉ**



Le sort de Sarah Balagan, cette quasi-esclave philippine condamnée par la « justice » des Emirats Arabes Unis pour avoir poignardé le patron qui l'avait violée, a ému à juste titre. Mais les Emirats Arabes Unis, aussi barbares soient-ils, n'ont pas le monopole du mépris des jeunes femmes employées comme domestiques.

La presse évoque ces jours-ci l'affaire d'une jeune employée de maison, qui présente beaucoup de points communs avec le sort de Sarah, sauf que cette fois, cela s'est passé en France.

Il y a cinq ans, Veronique Akobé, d'origine ivoirienne, a été condamnée à vingt ans de prison pour avoir poignardé le fils de son patron. Lors du jugement par la cour d'assises des Alpes-Maritimes, pour expliquer son geste, elle a accusé les deux

hommes, le patron et son fils, de l'avoir violée.

Entre la parole du père, un riche industriel, et le témoignage d'une jeune femme immigrée de 26 ans, simple domestique, la justice française n'a pas beaucoup hésité. A l'explication de la jeune femme, on a préféré l'accusation de tentative de vol de la riche famille.

Le juge, réputé pour son inflexibilité (il a également jugé Omar Raddad) était d'ailleurs allé au-delà des réquisitions du procureur en écartant les circonstances atténuantes. La jeune femme purge depuis sa peine à la prison de Rennes et son pourvoi en cassation a été rejeté, mais une pétition circule actuellement pour demander qu'elle bénéficie de la grâce présidentielle.

J. F.